

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010



CEMBUREAU – Association européenne du ciment, implantée à Bruxelles, est l'organisation représentative de l'industrie cimentière européenne. Actuellement, ses Membres à part entière sont les associations nationales de l'industrie cimentière et les sociétés cimentières des pays de l'Union européenne (hormis Chypre, Malte et la Slovaquie), ainsi que de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie. La Croatie est Membre associé de CEMBUREAU.

L'Association intervient en qualité de porte-parole de l'industrie cimentière auprès des institutions de l'Union européenne et d'autres autorités publiques. Elle communique les positions de l'industrie sur l'évolution de toutes les questions et politiques concernant les domaines technique, environnemental, énergétique et promotionnel. CEMBUREAU maintient un dialogue permanent avec les institutions européennes et les autorités internationales ainsi qu'avec d'autres associations internationales.

CEMBUREAU agit au niveau de l'ensemble des développements intéressant l'industrie cimentière à l'échelon européen par l'intermédiaire d'un personnel multinational installé à Bruxelles, et grâce à l'apport de ses Membres dans le cadre de cinq Groupes de travail ainsi qu'un nombre de Groupes opérationnels ad hoc rapportant directement au Groupe de travail concerné.

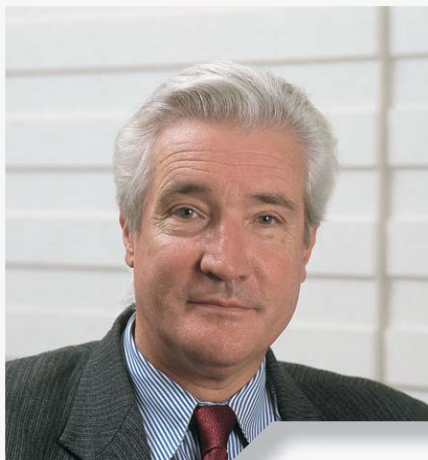
CEMBUREAU joue un rôle important dans la promotion mondiale du ciment, des industries du béton prêt à l'emploi et du béton manufacturé en collaboration avec les Associations Membres et d'autres organisations concernées. L'Association organise régulièrement des conférences sur des thèmes spécifiques visant à améliorer la perception du marché de l'industrie du béton et à promouvoir l'utilisation du ciment générique et des produits en béton. En outre, l'Association commande régulièrement des études visant à évaluer des problématiques importantes pour l'industrie.



SOMMAIRE

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	2
L'ÉCONOMIE	
DANS LE MONDE	4
EN EUROPE	6
CONTACTS AVEC LES INSTITUTIONS DE L'UE	18
PARTENARIAT AU SEIN D'ALLIANCES	20
PRIORITÉS DE CEMBUREAU	22
CEM • PROSPECTS	30
LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE EN 2010-2011	30
ÉVÉNEMENTS	33
ACTIVITÉS INTERNES DE CEMBUREAU	34
SECRÉTARIAT DE CEMBUREAU	35
ORGANISATION DE CEMBUREAU	38
MEMBRES & MEMBRE ASSOCIÉ	46 49
GLOSSAIRE D'ABRÉVIATIONS	51

Le présent Rapport d'activité a été rédigé en interne afin de répondre aux exigences du paragraphe 6 des Statuts de CEMBUREAU



2010 : CEMBUREAU, DES SUCCÈS SUR TOUS LES FRONTS

En 2010, l'agenda de CEMBUREAU a été en grande partie dominé par la mise en œuvre de la Directive révisée sur l'échange de quotas (ETD, 2009/29/CE du 23 avril 2009 – JO L 140, 5.6.2009). Bien que ce débat ait mobilisé une grande partie de l'attention et des ressources de CEMBUREAU, de nombreux autres développements sont intervenus. Ceux-ci ont également nécessité une certaine dose d'attention et de travail. Dans l'ensemble, CEMBUREAU a connu de nombreuses réussites. L'industrie cimentière européenne maintiendra sa compétitivité tout en réduisant ses émissions de CO₂.

Fin 2009, la vulnérabilité aux fuites de carbone de l'industrie cimentière européenne était officiellement reconnue dans le **système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS)**. Dès lors, elle devient éligible pour l'octroi gratuit d'allocations de CO₂ européennes pour la période 2013 – 2020. Le niveau d'allocations gratuites sera déterminé sur la base de deux facteurs clés : un « benchmark » (à savoir une émission de CO₂ par tonne) et un volume de production calculé sur la base de la production historique.

Au cours de l'année 2010, les « benchmark » ont été débattus avec la Commission européenne (la nouvellement créée DG Action pour le climat) et les États membres au sein du Groupe de Travail Technique Informel du Comité pour le Changement climatique. Ce processus de « comitologie » a donné lieu à une proposition intervenue mi-décembre 2010 : un « benchmark » européen pour le clinker de 766 kg CO₂ par tonne de clinker a été adopté pour le clinker de ciment gris ainsi qu'un « benchmark » différent de 987 kg CO₂ par tonne de clinker de ciment blanc. Ce résultat est conforme au mandat que CEMBUREAU a reçu de son Conseil d'administration. Cependant, ce « benchmark » imposera à l'industrie cimentière européenne une réduction sévère de ses émissions de CO₂ en raison du niveau de référence adopté : la moyenne des émissions de CO₂ des 10 % des installations les plus performantes en 2007 – 2008. Une performance grandement influencée par un recours à la biomasse bien supérieur à la moyenne.

A l'instar d'autres industries grandes consommatrices d'énergie, CEMBUREAU a bénéficié du soutien de la DG Entreprises garantissant que les années de récession (2009 et 2010) ne soient pas prises en compte lors de la détermination du volume de production de clinker servant à définir, ex ante, le montant des allocations gratuites. La DG Entreprises a joué un rôle déterminant dans l'obtention d'une méthode de calcul basée sur la valeur médiane de la production allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008 ou, lorsqu'elle est supérieure, à celle de la période comprise entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010. Il s'agit là d'un autre succès.

L'attention portée à l'ETS ne doit pas faire oublier les autres développements majeurs intervenus en 2010.

Le second document de référence **MTD ciment (meilleures techniques disponibles)** a été publié en juin (BREF, 18 mai 2010 – JO C 166/5, 26.6.2010) et est parfaitement conforme au mandat que CEMBUREAU a reçu de son Conseil d'administration.

Plus tard dans l'année, la nouvelle **Directive sur les émissions industrielles (IED, 2010/75/UE du 24 novembre 2010 – JO L 334/17, 17.12.2010)** a été adoptée. Celle-ci remplace la Directive Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution (PRIP, 1996/61/CE du 24 septembre 1996 – JO L 257/26, 10.10.1996) et la Directive sur l'incinération des déchets (2000/76/CE du 4 décembre 2000 – JO L 332/91, 28.12.2000). Une nouvelle fois, les objectifs de CEMBUREAU en termes de compétitivité et de réduction des émissions ont été parfaitement atteints.

CEMBUREAU a joué un rôle clé dans le débat sur l'introduction d'un **système d'échange de NO_x et de SO₂**. Au vu de l'opposition de l'industrie, mais aussi d'ONG environnementales et d'États membres clés, la DG Environnement a décidé d'abandonner l'idée à la suite d'un débat contradictoire organisé sous l'égide de BUSINESSEUROPE, qui s'est avéré décisif et au cours duquel CEMBUREAU représentait l'industrie.

Par le biais de sa participation à des alliances, l'**Alliance pour une industrie européenne compétitive (ACEI)** et l'**Alliance des industries grandes consommatrices d'énergie (AEII)**, CEMBUREAU s'est opposé à la décision unilatérale de réduire le taux d'émission de CO₂ de l'UE de 30 % au lieu de 20 %, en soulignant le risque de fuites de carbone.

En 2010, CEMBUREAU a en outre réalisé une étude conjointe avec le WBCSD-CSI (Initiative ciment pour le développement durable du Conseil mondial des affaires pour le développement durable) portant sur les **émissions de mercure** et a reçu une accréditation d'ONG en la matière par le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement). Le **Règlement sur les Produits de Construction** a été finalisé conformément à nos attentes et, après des années de discussions, une solution a pu être trouvée avec la Commission européenne sur les **ciments résistant aux sulfates**.

CEMBUREAU a poursuivi ses travaux sur la **construction durable** et a soutenu la refonte de la Directive relative à la performance

énergétique des bâtiments, renforçant de la sorte sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments.

En termes de santé, des parties de l'**Étude d'ensemble des risques sanitaires (CHRS)** ont été achevées dans les délais et dans le budget impartis, à l'exception de l'Étude prospective européenne de surveillance de la fonction pulmonaire en cours. Plusieurs études scientifiques indépendantes ont souligné l'absence de motif d'inquiétude et la surveillance prospective de la santé des travailleurs continuera.

CEMBUREAU a assisté les sociétés cimentières dans leurs demandes relatives au respect des prescriptions **REACH** et du **règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 sur la classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges (CLP, JO L 353/1, 31.12.2008)**. En septembre, CEMBUREAU a élaboré un package de Classification et Étiquetage (C&E) et de Fiches de données de Sécurité (FDS) contenant une proposition de classification et d'étiquetage pour le clinker de ciment Portland et les ciments ordinaires dans le cadre du nouveau règlement CLP.

CEMBUREAU a été en mesure de soumettre la notification de classification et d'étiquetage pour le clinker de ciment Portland à l'inventaire de l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC) au nom de 116 sociétés membres en décembre 2010. Par ailleurs, CEMBUREAU a réalisé les modèles de Fiches de données de Sécurité (FDS) révisées pour le « clinker de ciment Portland » et les « Ciments ordinaires ».

Dans le cadre du consortium établi en 2009 par *Cimeurope S.A.R.L.*, au sein duquel sont regroupées quelque 80 personnes morales (des sociétés cimentières), un dossier commun d'enregistrement REACH pour la substance « poussières de four et de by-pass formées au cours de la fabrication du ciment clinker » a été préparé. *Cimeurope* a par ailleurs poursuivi ses services de représentation de tiers pour toutes les sociétés cimentières membres de CEMBUREAU et a inauguré un nouveau service visant à aider les sociétés cimentières

à préparer et à introduire des dossiers d'enregistrement. *Cimeurope* a ainsi réussi à soumettre 36 dossiers d'enregistrement portant sur cinq substances différentes, au nom de 25 personnes morales.

L'ensemble des résultats positifs obtenus en 2010 ne doivent toutefois pas nous inciter à nous reposer sur nos lauriers. En effet, de nombreux **sujets de préoccupation se profilent à l'horizon** et CEMBUREAU ne ménage pas ses efforts pour anticiper certains de ces nouveaux défis. Les **rayonnements gamma des matériaux de construction**, la recherche d'un **indicateur approprié pour l'utilisation durable des ressources naturelles** et la **révision de la Directive SEVESO** n'en sont que quelques exemples. CEMBUREAU est actif sur le plan de la **biodiversité**. Selon les observateurs européens, il s'agira probablement du prochain domaine pour lequel la Commission européenne proposera l'utilisation d'Instruments basés sur le marché (échange de crédits de biodiversité) instituant un marché qui pourrait réduire l'ETS et affecter directement la base de l'industrie cimentière et d'autres secteurs similaires.

Enfin et surtout, lorsque la vulnérabilité à la fuite de carbone sera révisée en 2014, il

pourrait s'avérer plus difficile d'affirmer que notre coût de production a augmenté de plus de 30 % de la VAB du fait du coût du CO₂ si les prix du CO₂ sur le marché des ETS restent à leur niveau actuel.

Le travail réalisé par CEMBUREAU au cours de ces dernières années devrait nous donner confiance en notre capacité à aborder les problématiques européennes et internationales. Nous ne devons pas relâcher notre effort pour la cause et faire en sorte d'arriver je l'espère, à la conclusion que les contributions payées par les Membres à CEMBUREAU représentent un bon investissement.

CEMBUREAU doit constamment s'adapter aux nouvelles politiques européennes, ce qui influence l'évolution de sa structure. En 2010, les statistiques de CEMBUREAU ont été externalisées, tant la collecte de données que la gestion de la base. Cette décision porte déjà pleinement ses fruits dans la mesure où CEMBUREAU est à présent en position de prendre part aux débats européens. En effet, à l'heure actuelle, une bonne compétence technique (qui est essentielle) n'est plus suffisante si elle n'est pas appuyée par des analyses et données économiques.

La réussite de CEMBUREAU en 2010 est le résultat d'un excellent travail d'équipe. Si le personnel de CEMBUREAU basé à Bruxelles revêt un rôle prépondérant, aucun des succès acquis n'aurait été possible sans la participation active et le travail expert des collègues issus d'associations et d'entreprises cimentières, soit quelque 360 personnes consacrant leurs compétences et une grande partie de leur précieux temps à la collaboration avec CEMBUREAU. Cette collaboration doit être maintenue, consolidée et développée davantage dans les années à venir.



DANS LE MONDE

Production mondiale et tendances internationales

Après le ralentissement économique mondial que nous avons connu ces deux dernières années, 2010 a été une année de reprise pour la majorité des économies en développement. Selon les estimations, la production globale a augmenté de 3,9 % en 2010¹, entraînée par une forte demande domestique dans ces pays. A l'inverse, la reprise de nombreux pays à hauts revenus a continué d'être tirée vers le bas par la restructuration du secteur bancaire, le taux d'endettement élevé des consommateurs et un rajustement de secteurs économiques qui s'étaient développés de façon excessive au cours de la période antérieure à la crise.

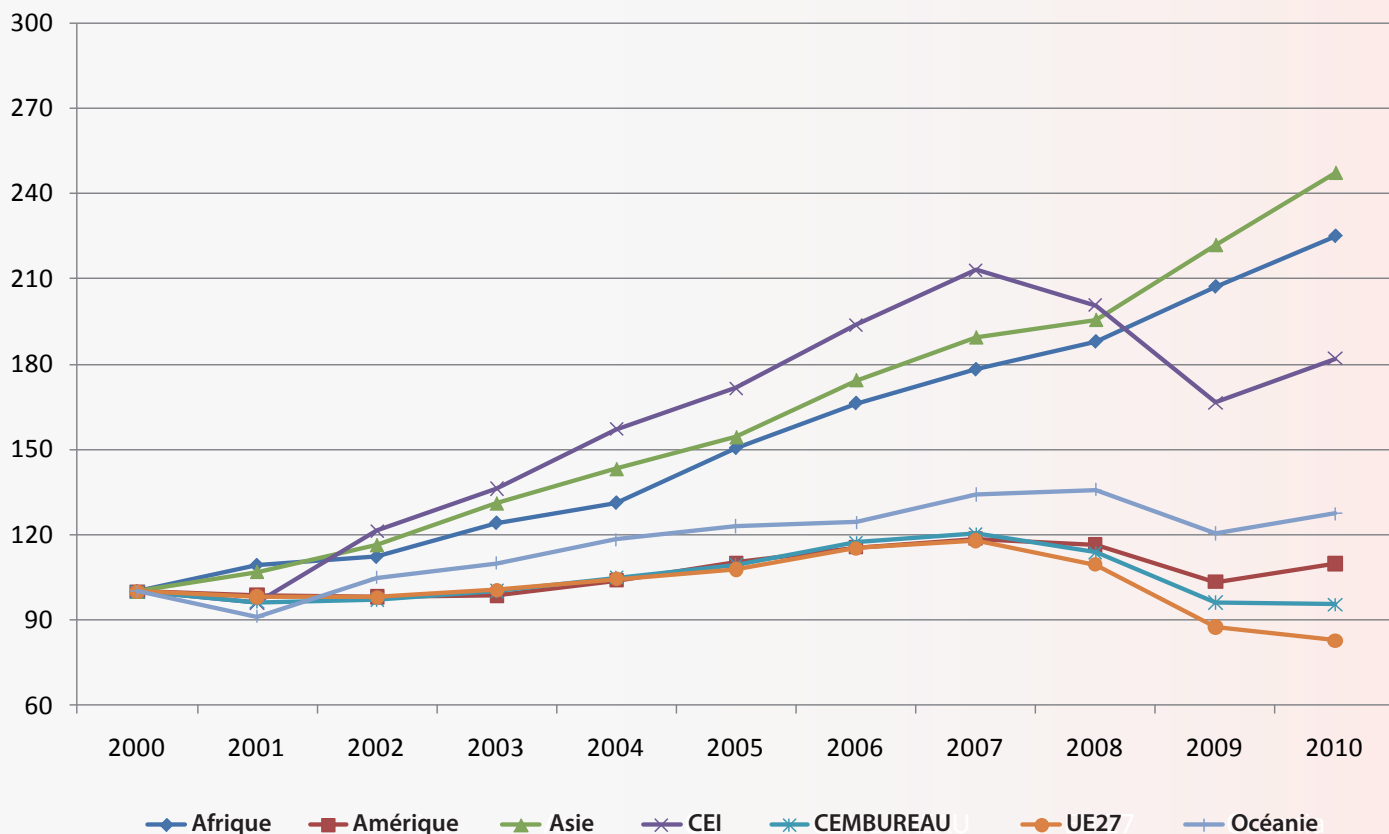
La production mondiale de ciment est estimée à 3,3 Bt pour 2010, soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 2009. La Chine a enregistré une hausse supplémentaire de 13,2 % à 1,9 Bt, représentant ainsi 56,1 % du total mondial. Hormis la Chine, la production mondiale a progressé de 5,9 %, un revirement après un recul de 4,8 % en 2009. Parmi les pays du G20, les résultats affichent une nette hausse en volume des économies émergentes. En termes cumulés, ces pays ont réalisé une croissance de 9,9 % en glissement annuel. Outre la Chine, la hausse la plus forte est à mettre à l'actif du Brésil et de la Fédération de Russie, deux pays qui ont progressé de quelque 14 %. Des hausses des niveaux de production ont également pu être observées en Inde, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-est. Toutefois, les effets du ralentissement économique étaient toujours visibles parmi la majorité des économies

avancées. Les données relatives aux pays du G7 pour 2010 ont indiqué une croissance morose aux États-Unis (2,5 %), tandis que le Japon est resté dans le négatif (-5,9 %) après une baisse de 12,8 % enregistrée par ce pays en 2009 par rapport à 2008. Une certaine croissance a été enregistrée au Royaume-Uni, en Allemagne et au Canada, tandis que la France et l'Italie ont contribué à une baisse générale de 1,2 % de la production de ciment au sein du G7.

La production en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie a connu une hausse de 5 % voire plus. Ces régions ont respectivement représenté 3 %, 5 % et 77 % de la production mondiale de ciment. Les pays membres de CEMBUREAU ont représenté approximativement 8 % de la production mondiale, tandis que les États membres de l'UE27 ont comptabilisé 6 % des volumes mondiaux.

Production mondiale de ciment par région - Évolution 2000-2010

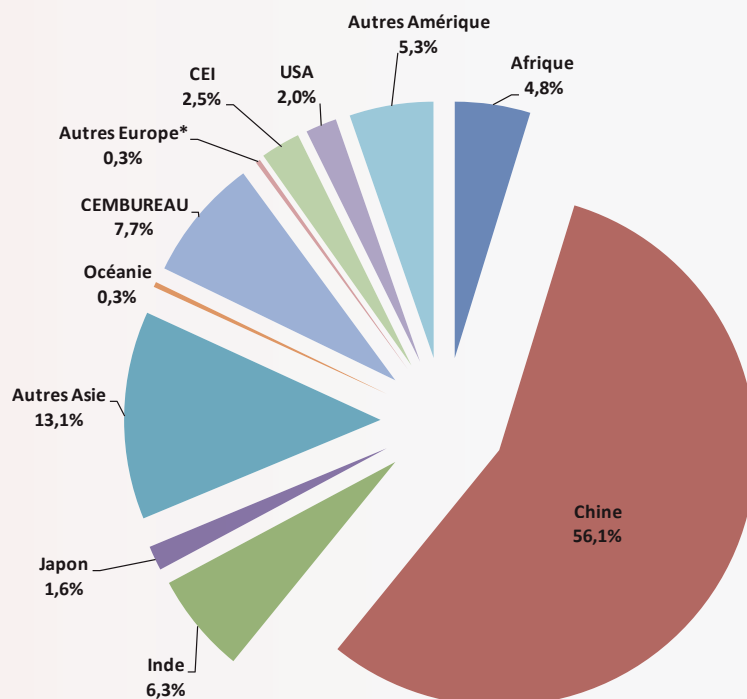
Indice 2000 = 100



¹ Banque mondiale, Global Economic Prospect, Janvier 2011

Production mondiale de ciment par région et principaux pays en 2010

3,3 milliards de tonnes



* Pays de l'UE27 non membres de CEMBUREAU inclus

Principaux producteurs mondiaux - G20

Pays	Production° de ciment (Million de tonnes)						
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010 ^P
Chine	597,0	1 068,8	1 236,8	1 361,2	1 388,4	1 650,0	1 868,0
Inde	102,5	142,7	159,0	170,5	183,3	186,9	210,0 e
Union Européenne	229,9	248,0	264,8	271,0	251,7	201,5	190,4
USA	87,8	99,3	98,2	95,5	86,3	63,9	65,5
Turquie	36,0	42,8	47,4	49,3	51,4	54,0	62,7
Brésil	39,8	38,7	41,4	45,9	51,6	51,4 ^P	58,9 e
Japon	83,3	68,7	69,9	67,8	63,0	54,9	51,7
Fédération de Russie	32,4	48,7	54,7	59,9	53,5	44,3	50,4
République de Corée	51,3	47,2	49,2	52,2	51,7	50,1	47,2
Arabie Saoudite	18,2	26,1	27,0	30,3	37,4	37,8	41,0 e
Mexique	32,3	36,0	38,8	39,5	38,3	37,1	38,9
Indonésie	27,8	33,9	33,0	35,0	38,5	36,9	37,8
Italie	38,9	46,4	47,8	47,4	43,0	36,3	c
Allemagne	35,4	31,2	32,9	32,3	32,5	30,0	c
France	19,2	20,9	22,0	22,1	21,2	18,3	c
Canada	12,8	13,5	14,3	15,1	13,7	11,0	12,4
Afrique du Sud*	8,2	12,1	13,1	13,7	13,4	12,0	12,0
Argentine	6,1	7,6	8,9	9,6	9,7	9,4	10,4
Australie	7,5	9,1	9,2	9,6	9,7	8,7	9,3 e
Royaume-Uni	12,5	11,6	12,1	12,6	10,5	7,8	c

Notes: ° : Production de ciment comprenant le ciment produit avec le clinker importé

^P: Chiffres préliminaires - * : Estimation comprenant le « cementitious » - e : Estimation - c : Confidentiel

EN EUROPE

Par rapport à 2009, la production de ciment dans les pays membres de CEMBUREAU en 2010 a affiché une légère diminution de 0,7 % à 257,4 Mt. Ceci prend en considération une hausse soudaine des volumes en Turquie. Sans la Turquie, les pays membres de CEMBUREAU ont obtenu un résultat négatif avec un recul général de la production de 5,2 %. Seuls onze des vingt-huit pays ont enregistré une tendance positive, dont seuls quatre pays ont affiché une croissance à deux chiffres des volumes de production. Par opposition, douze pays ont encore enregistré un déclin supérieur à 5 %. Si l'on tient compte de l'ensemble des

27 États membres de l'UE, la baisse de la production a été de 5,4 % à 190,4 Mt, renforçant ainsi la tendance baissière de 20,0 % par rapport à l'année précédente.

En 2010, le total des exportations de clinker et de ciment provenant des pays membres de CEMBUREAU a connu une augmentation de 5,3 %, à 50 Mt, tandis que les importations ont baissé de 6,7 % (jusqu'à approximativement 21 Mt). Pour l'année 2010, le clinker représentait 19,6 % du flux total d'exportations et 20,6 % du flux total d'importations.

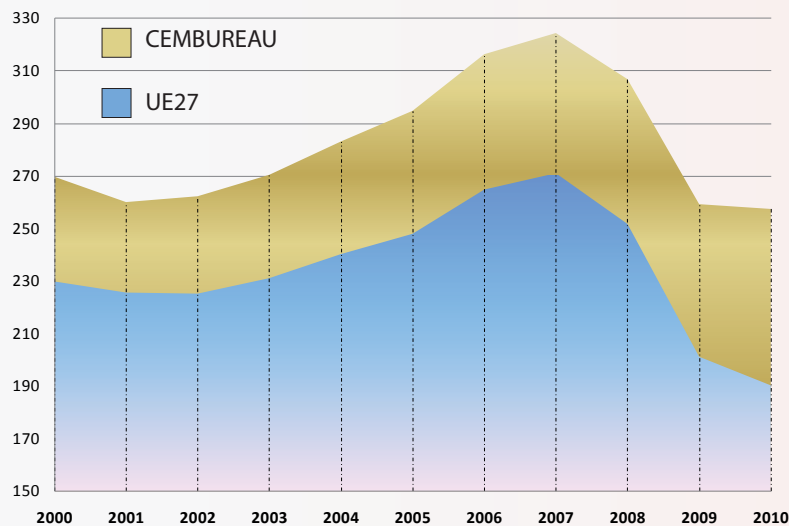
Les effets de la crise économique ont continué de se faire sentir dans la majorité des marchés nationaux. En conséquence, les volumes nationaux de vente ont chuté

de 3,0 % dans les pays membres de CEMBUREAU et de 7,2 % dans les 27 États membres de l'UE.

La demande domestique a évolué en conséquence. En raison d'une détérioration continue des conditions de marché, la consommation de ciment a baissé par rapport à 2009 dans la majorité des pays membres de CEMBUREAU. En effet, dix-huit d'entre eux ont connu un taux de croissance négatif. Onze pays ont enregistré un recul de la consommation de ciment supérieur à 10 %, tandis que quatre pays seulement ont enregistré une croissance de la consommation à deux chiffres.

Production dans les pays membres de CEMBUREAU et de l'UE27

Million de tonnes



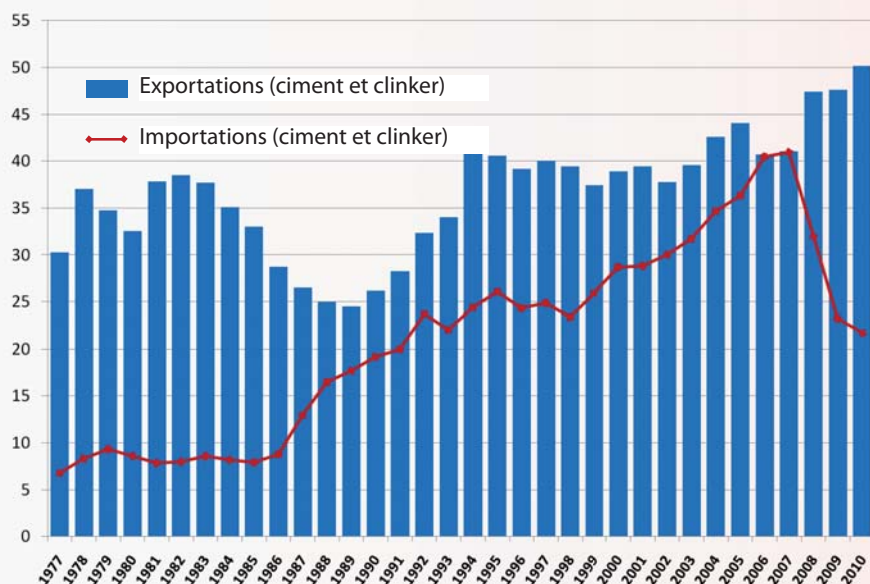
Var 2010/2009
-0.7%

Var 2010/2009
-5.4%

Note:
La production de ciment inclut le ciment produit avec du clinker importé




Exportations et Importations de CEMBUREAU 1977-2010




Million de tonnes













Note:
Le flux des échanges intracommunautaires entre pays CEMBUREAU est inclus dans les exportations et importations





Analyse par pays (2010)




Consommation de ciment par pays		
<p>ALLEMAGNE</p>  <p>-2,6%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2010, l'activité de la construction allemande est restée à un niveau à peu près comparable à celui de 2009. Cependant, des conditions météorologiques rigoureuses au premier et au dernier trimestre de 2010 ont influencé l'industrie de la construction allemande et ont eu des conséquences négatives pour la consommation de ciment. Le secteur résidentiel a enregistré une croissance de +7 %. Le secteur non résidentiel subit toujours l'influence des conséquences de la crise économique. Dans ce secteur, les permis de bâtir sont restés plus ou moins au niveau de 2009 (-0,7 %). L'activité dans le secteur du génie civil est restée stable.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2011, la consommation de ciment devrait augmenter de +6 %, le secteur de la construction résidentielle étant le principal moteur de cette croissance. Le secteur non résidentiel devrait profiter du redressement général de l'économie allemande et influencera fortement la consommation de ciment. Le secteur du génie civil conservera le niveau des années précédentes, avec quelques incertitudes quant à son évolution future.</p>
<p>AUTRICHE</p>  <p>-5,4%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>La consommation de ciment a poursuivi son recul malgré l'amorce de reprise sur les marchés internationaux après le ralentissement économique de 2009. Des commandes importantes passées dans le secteur de la construction avant 2009 ont quelque peu atténué la crise. Par la suite, les nouveaux investissements ont toutefois fait défaut. Les livraisons domestiques ont reculé de -7,3 % à 4.058 Mt, bien que les importations aient légèrement augmenté. Le secteur de la construction a généré 13,1 milliards d'euros, soit une baisse annuelle de -4,1 %. La construction et le génie civil ont enregistré une baisse de -1,3 % et -7,7 % respectivement, dont la construction résidentielle de 0,7 %, la construction non résidentielle de 4,7 % et le génie civil et industriel de -3 %. Seule l'activité de rénovation a progressé de +2,4 %.</p> <p>Tous les travaux de génie civil et d'ingénierie souterraine ont été touchés de plein fouet (-7,7 %), en ce compris le secteur des ponts et des routes surélevées (-39,8 %), celui des tunnels (-28,4 %) et de l'ingénierie de l'eau (-11,8 %). L'exception confirmant cette règle est représentée par la construction ferroviaire, qui a connu une augmentation de +15,5 %.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>La Banque nationale autrichienne prévoit une légère amélioration des performances économiques de 2011 à 2013 (entre +2,1 et +2,3 %) en raison de l'embellie au niveau des taux d'inflation et des revenus des ménages. Les consommateurs resteront néanmoins prudents. Aucune augmentation substantielle n'est prévue dans le secteur de la construction en raison des mesures de réduction des dettes adoptées par le gouvernement et de la prudence des investisseurs privés et des consommateurs. L'exception confirmant la règle pourrait être le secteur des rénovations en raison des mesures d'économie d'énergie.</p>
<p>BELGIQUE</p>  <p>+4,7%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Le marché domestique a progressé de quelque +4,7 %, principalement en raison d'une augmentation des importations. À part cela, 2010 a été une nouvelle année difficile pour le secteur belge de la construction à cause de la crise économique. Les estimations affichent une diminution de l'activité générale de la construction de -0,6 %. La construction résidentielle a reculé de -1,3 % et le secteur commercial de -3,3 %. De meilleures performances dans le secteur de la rénovation ont partiellement compensé les difficultés rencontrées dans le secteur des nouvelles constructions.</p> <p>Le secteur du génie civil a été dominé par des contrats publics et a dès lors été moins sujet aux tendances économiques. En conséquence, les investissements d'infrastructure ont enregistré une croissance positive (+6,5 %).</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>2011 devrait s'accompagner d'une reprise dans le secteur, quoique fragile et dépendante de l'économie allemande. Les programmes d'infrastructure prévus pour 2012 - 2014 pourraient pâtir de l'instabilité politique actuelle. Des réductions des dépenses publiques en infrastructure sont à prévoir pour limiter la dette publique. Une hausse modérée de l'inflation, des salaires et du chômage est également à prévoir.</p>





Consommation de ciment par pays	
<p>BULGARIE</p>  <p>-22,4%</p>	<p>Secteurs</p> <p>Une augmentation des importations a entraîné un effondrement tant des volumes que des prix. La consommation de ciment a reculé à -2,2 Mt, tandis que la part des importations dans les ventes nationales a augmenté. Un manque de financement par les banques privées a donné lieu à de faibles niveaux d'investissements privés dans le secteur résidentiel. La performance négative de l'économie nationale et la forte exposition aux créances ont limité les investissements publics.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Une amélioration de quelque +6 % est prévue en 2011. Des projets d'infrastructure, à savoir la construction d'autoroutes et de routes, sont perçus comme ayant un impact sur la demande, qui devrait quant à elle atteindre 2,3 Mt. Les coûts du transport en hausse en raison de l'augmentation des coûts des carburants devraient vraisemblablement réduire les importations de ciment.</p>
<p>CROATIE</p>  <p>-21,6%</p>	<p>Secteurs</p> <p>En raison d'une chute des ventes (aux entreprises de construction, aux négociants et autres), le total des ventes nationales a chuté de plus de 20 %. Les importations ont baissé de -11 %, bien que la part de marché de la production totale était supérieure à celle de 2009 (19 % contre 17 % en 2009).</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Les prévisions en termes de rétablissement du marché du ciment ne sont pas optimistes en raison de l'importante dette nationale et internationale, de l'absence de programme cohérent de développement économique, de la stagnation du PIB, de la restriction des investissements, du taux de chômage extrêmement élevé et toujours grandissant, etc. En 2011, la consommation de ciment devrait diminuer de -10 %. La part de marché du ciment importé pourrait continuer à augmenter.</p>
<p>DANEMARK</p> <p>% N/D</p>	<p>Secteurs</p> <p>Par rapport à 2009, un ralentissement de -18 % environ a été constaté en 2010 dans tous les domaines de l'activité de construction et du bâtiment. Ce ralentissement s'est fait ressentir de manière égale dans tous les segments, exception faite des bâtiments commerciaux qui ont été plus touchés que les autres (-32 %). L'hiver rude ainsi que la faiblesse persistante de l'économie ont touché de plein fouet l'activité du bâtiment au premier trimestre.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>L'on pense que le déclin de l'activité globale en matière de bâtiments et de construction au Danemark a atteint son niveau le plus faible en 2010 – 2011. 2011 devrait toujours être une année difficile, l'évolution étant stable. Les premiers signes d'une tendance positive ne sont attendus que plus tard en 2012. Les nouveaux segments des bâtiments résidentiels et commerciaux conserveront leur niveau extrêmement faible tandis que les projets d'infrastructure et les travaux d'entretien montrent des signes légèrement positifs de rétablissement.</p>
<p>ESPAGNE</p>  <p>-15,2%</p>	<p>Secteurs</p> <p>La crise économique a provoqué une importante hausse du taux de chômage et des restrictions en matière de crédits, deux facteurs qui ont touché tant les consommateurs que les entreprises du secteur de la construction. Le taux élevé de chômage (20,3 %, soit 4,7 millions de chômeurs), la diminution du degré d'occupation (-1,3 % en 2009) et un accès restreint au crédit ont affaibli la capacité d'absorption de l'offre de logements par la demande. La suroffre a engendré une chute des prix et des bénéfices potentiels. A cause de l'accès limité aux crédits, plusieurs entreprises ont fait faillite et l'activité a enregistré un ralentissement, comme en témoigne la baisse du nombre de certifications d'immeubles par des organismes professionnels (-16 % par rapport à 2009).</p> <p>Aux niveaux national, régional et local, la demande et les investissements publics en matière de travaux de génie civil au sein de l'industrie du bâtiment ont diminué, à l'instar d'une baisse des travaux publics de génie civil ayant fait l'objet d'un appel d'offres (-32 %) et d'un retard dans la livraison de travaux de génie civil. Le plan d'investissements spécial du gouvernement espagnol relatif à la construction d'immeubles a pris fin et n'a pas été remplacé par un nouveau plan d'encouragement. Le gouvernement a supprimé les subventions en matière de logement, à savoir les réductions d'impôts dans le cadre de l'achat d'un logement et de remboursements hypothécaires annuels. Par conséquent, une baisse de 12,8 % de l'emploi dans le secteur de la construction a été constatée en 2010.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2011, la consommation de ciment devrait poursuivre sa tendance négative, bien que celle-ci sera moins forte qu'en 2010.</p>

Consommation de ciment par pays		
<p>ESTONIE</p>  <p>+6,3%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Les secteurs résidentiel et non résidentiel ont été confrontés à une baisse par rapport à 2009. Dans l'intervalle, les secteurs de la rénovation et du génie civil ont réalisé des résultats semblables à l'année précédente. Le déclin des marchés locaux a été compensé dans une certaine mesure par l'augmentation des exportations de produits de la construction, principalement vers les pays scandinaves.</p>
<p>FINLANDE</p>  <p>+33,3%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Dans l'ensemble, la construction a connu une croissance de +12,6 %. Les activités de construction de bâtiments et de construction spécialisée ont augmenté respectivement de +17,1 % et de +14,8 %, tandis que l'activité du secteur du génie civil a reculé de -9,6 %.</p>
<p>FRANCE</p>  <p>-2,9%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>L'industrie de la construction française a été durement touchée par un hiver rigoureux ainsi que par une baisse cyclique et des volumes faibles au quatrième trimestre. L'activité de la construction a diminué de -3 % en 2010 tandis que le PIB a augmenté de +1,5 %. Le secteur de la construction a enregistré une baisse de -4 %, contre -1,2 % pour celui de la rénovation et -1,4 % pour le génie civil.</p>
<p>GRÈCE % N/D</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Conformément à des données provisoires de l'autorité de la statistique, les volumes de construction ont baissé de -26 % environ en 2010, contre à peu près -25 % pour le secteur privé. La consommation de ciment devrait suivre la même tendance.</p>
<p>HONGRIE</p>  <p>-21,9%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>La tendance négative dans le secteur de la construction s'est poursuivie en 2010, l'activité de la construction enregistrant une baisse de -10,1 % par rapport à l'année précédente. Tant l'activité liée à la construction de bâtiments que les travaux de génie civil ont diminué (-5,2 % et -15,2 % respectivement). Le secteur de la construction a été fortement influencé par l'importante diminution à laquelle a été confronté le secteur de la construction de logements résidentiels (-35 %). Les travaux de génie civil ont baissé principalement à cause d'une diminution d'un tiers environ de l'activité des entrepreneurs actifs dans le secteur de la construction routière.</p>
	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>L'activité totale de la construction devrait augmenter de +10 % en 2011, les secteurs du génie civil et de la construction résidentielle étant les principaux moteurs de cette croissance. Le secteur non résidentiel devrait connaître une croissance modérée ou une stabilisation. Au 1er janvier 2011, l'Estonie a rejoint la zone euro.</p>
	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Au cours de la période 2011 – 2012, une légère croissance des secteurs du génie civil et de la construction est attendue, tandis qu'il n'y a aucune nouvelle proposition en matière de législation nationale qui influencerait en bien ou en mal les secteurs.</p>
	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>En 2011, le secteur de la construction résidentielle devrait connaître une croissance modérée (+5 %) tout comme celui du génie civil (+2.5%). Les secteurs non résidentiel et de la rénovation resteront stables (tous deux à 0 %). Après la hausse de la consommation de ciment en janvier et février 2011, l'on peut s'attendre à un rétablissement progressif des volumes.</p>
	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Des conditions défavorables semblables sont attendues dans le futur immédiat.</p>
	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>La consommation de ciment devrait rester au même niveau qu'en 2010.</p>

Consommation de ciment par pays		
<p>IRLANDE</p>  <p>-25,8%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Dans l'ensemble, l'activité de la construction a enregistré une chute vertigineuse de -30 %. Le secteur du bâtiment a connu une baisse de -34 % suite à la diminution respective de -39 % et -30 % dans les secteurs résidentiel et non résidentiel. Le génie civil a quant à lui chuté de -21 %.</p>
<p>ITALIE</p>  <p>-6,0%</p>	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>L'activité de la construction devrait diminuer une nouvelle fois en 2011. Par conséquent, la consommation de ciment devrait à nouveau être revue à la baisse, mais dans une moindre mesure qu'en 2010. En 2011, les restrictions tant en matière de dépenses gouvernementales que d'investissements privés continueront d'influencer l'activité totale de la construction et la consommation de ciment.</p>
<p>LETTONIE</p>  <p>-6,2%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Les estimations provisoires pour 2010 par type d'activité de construction révèlent une baisse, avec comme niveau le plus bas -9,7 % pour les activités non résidentielles, -4,6 % pour le secteur de la construction résidentielle et -4,8 % pour le génie civil.</p>
<p>LITUANIE</p>  <p>+10,6%</p>	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Le secteur résidentiel a connu une baisse de -29 % par rapport à 2009 en raison du redressement économique retardé, d'un taux de chômage élevé et des faibles revenus disponibles des ménages. Le secteur non résidentiel a été touché de plein fouet (-21 %) par la détérioration du climat des affaires, la baisse de la demande, la capacité excédentaire et les fermetures d'entreprises. Les fonds européens et les projets gouvernementaux ont prévalu dans le secteur du génie civil. En raison des restrictions budgétaires gouvernementales et locales sévères, le secteur a enregistré une chute de -18 %.</p>
<p>LUXEMBOURG</p>  <p>-15,5%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2011, la consommation de ciment devrait se stabiliser et la croissance devrait se poursuivre à moyen terme. Les secteurs résidentiels et du génie civil devraient croître de +10 % et de +5 % respectivement grâce au regain d'activité de prêt par les banques, le besoin de logements de qualité et le lancement de projets gouvernementaux retardés. Le secteur non résidentiel devrait connaître une diminution de -8 % en raison de la capacité excédentaire d'espace de bureaux, d'entrepôts et d'hôtels combinée à une chute de la demande due à une diminution de la vente au détail.</p>
<p>LUXEMBOURG</p>  <p>-15,5%</p>	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Le resserrement fiscal s'est quelque peu assoupli dans l'économie, mais le risque d'inflation augmente. Les dépenses en capital sont restées au même niveau qu'en 2009 (-40 % par rapport à 2008). Les résultats du secteur du commerce de détail étaient négatifs jusqu'au troisième trimestre. Le secteur de la construction a connu une hausse de +7 % au second semestre de l'année, principalement grâce aux investissements en infrastructure, tandis que le secteur de la construction résidentielle stagne. Le nombre d'appartements construits a baissé de -61 % par rapport à 2009. Le secteur des logements a commencé à se redresser après avoir atteint un niveau plancher. De nouveaux projets de logement ont été lancés, principalement à Vilnius, tandis que le marché est resté à des niveaux faibles dans les autres régions. Les prix des logements sont restés au plus bas depuis juin 2010.</p>

Consommation de ciment par pays		
<p>NORVÈGE</p>  <p>+4,6%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2010, la consommation de ciment a augmenté de quelque +5 % environ sous l'influence d'un début de redressement économique. Selon les estimations, l'augmentation de l'activité totale de la construction s'élevait à +4 %. Le secteur de la construction non résidentielle a été fortement touché par la crise économique avant de connaître, en 2010, une croissance de +14 %. Le secteur résidentiel a quant à lui enregistré une hausse modérée tandis que l'activité du secteur du génie civil est restée stable.</p>
<p>PAYS-BAS</p>  <p>-11,0%</p>	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>En 2010, l'activité globale du secteur de la construction a enregistré une chute de -10 %. L'activité totale de la construction de nouveaux bâtiments a baissé de presque -15 %. Le secteur des nouvelles constructions résidentielles a connu une diminution de -16 %, contre -17 % pour le secteur des nouvelles constructions non résidentielles et -8 % pour le secteur du génie civil.</p> <p>En 2011, la consommation de ciment devrait augmenter de +2 % maximum, principalement en raison de la croissance attendue du secteur de la construction résidentielle (+5 %). Le secteur non résidentiel ne bénéficiera pas encore de la croissance économique, tandis que les installations de transport et d'entreposage connaîtront une tendance positive grâce à une hausse des exportations mondiales. L'économie globale profitera petit à petit d'une croissance économique plus vigoureuse en Allemagne.</p>
<p>POLOGNE</p>  <p>+2,0%</p>	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>L'année 2010 s'est clôturée sur des indices relativement bons. Le PIB a augmenté de +3,8 %, la croissance la plus importante (+4,2 %) ayant été constatée au cours du quatrième trimestre. Malheureusement, le déficit des finances publiques a grandi. Après une légère croissance du secteur de la construction en 2010, qui a engendré une augmentation de +2 % de la demande de ciment, l'on s'attend à une tendance positive et stable en 2011.</p> <p>En 2011, la croissance du PIB devrait être semblable à celle enregistrée en 2010 (+3,7 %). Une tendance positive en matière de demande pourrait faire augmenter la consommation de ciment de +6 %. Cette croissance devrait être avant tout visible dans le secteur de la construction d'infrastructure, et principalement dans le cadre de la construction routière liée à l'Euro 2012. En outre, des dépenses plus élevées relatives à la modernisation des infrastructures ferroviaires sont prévues. Après deux années de statu quo, le secteur de la construction de logements devrait enregistrer une légère hausse. Ces derniers mois, le nombre de permis de bâtir pour des logements était en hausse, à l'instar du volume de travaux de construction qui ont débuté.</p>
<p>PORTUGAL</p>  <p>-5,9%</p>	<p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>En 2010, la croissance estimée du PIB a atteint +1,4 %. A la fin de l'année, l'activité économique s'est considérablement ralentie (sur une base annuelle). Toutes les composantes de la demande nationale, plus particulièrement la consommation privée, ont connu une tendance similaire en raison de la révision des attentes des opérateurs économiques suite à l'annonce de mesures pour le budget fédéral 2011. En outre, le pays est confronté à la détérioration constante des conditions du marché de l'emploi. Dans l'ensemble, le secteur de la construction a fait face à une baisse de -6,5 % découlant d'une diminution dans les secteurs résidentiel et non résidentiel (respectivement -15 % et -4,9 %) ainsi que dans le secteur du génie civil (-1 %).</p> <p>Le PIB devrait encore baisser de -1,4 % en 2011. L'activité de la construction devrait chuter de -5 % en 2011. Dans le cadre de cette diminution, le secteur du génie civil devrait enregistrer une baisse de -3 %. Les projets publics du secteur non résidentiel devraient conserver leur niveau (0 %), tandis que le secteur des bâtiments résidentiels et les projets privés liés aux bâtiments non résidentiels devraient enregistrer une baisse de -8 % en raison des conditions financières plus sévères et des mesures de consolidation supplémentaires nécessaires afin de réaliser les objectifs fiscaux exigeants pour les années à venir. Les mesures visant à réduire les dépenses publiques comprennent la suspension de plusieurs projets de travaux publics. La consommation de ciment devrait enregistrer une diminution d'environ -8 %.</p>

Consommation de ciment par pays		
<p>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</p>  <p>-9,9%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2010, la production de ciment a atteint 3,5 Mt et la consommation de ciment s'élevait à 3,7 Mt, se traduisant respectivement en des diminutions annuelles de -7,1 % et -9,9 %. L'activité de la construction a baissé de -8 % tandis que les prix sont restés stables. L'activité de la construction et du génie civil a chuté de -8,4 % et -6,7 %. En outre, une baisse de -6,2 % du nombre de permis de bâtir a été constatée, dont la valeur a diminué à 398,8 milliards CZK (-2,2 %). Le nombre d'habitations commencées et d'habitations terminées a diminué respectivement de -24,6 % et de -5,3 %. Après une importante chute de -26,2 % en 2009, la valeur totale des commandes a augmenté de +5,4 % tandis que le nombre de commandes de bâtiments de la part d'entrepreneurs en construction a augmenté de +15,7 %, principalement dans les segments du transport et des infrastructures énergétiques ainsi qu'en matière de génération et d'approvisionnement de combustible.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2011, la consommation de ciment devrait croître légèrement de +3 %.</p>
<p>ROUMANIE</p>  <p>-11,9%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2010, tant la production que la consommation de ciment ont enregistré une tendance à la baisse de -12 % qui est venue s'ajouter à une baisse de la production de -27 % en 2009. Une diminution du volume des travaux de construction des bâtiments résidentiels (-35,7 %), des bâtiments non résidentiels (-13,6 %) et du génie civil (-3,1 %) a été constatée. En outre, un recul des nouveaux travaux de construction (-18,9 %), des travaux de réparation de l'équipement (-4,1 %) et des travaux d'entretien et de réparation (-0,4 %) a été enregistré.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Les prestations négatives du marché des produits de construction découlent du fait que le gouvernement a omis d'implémenter le programme d'investissements en infrastructure attendu (d'une valeur de 10 milliards d'euros). En 2011, le marché du ciment conservera plus ou moins les niveaux de 2010 à condition que les projets d'infrastructure prévus débutent. Dans le cas contraire, une légère baisse de -2 à -5 % pourrait survenir.</p>
<p>ROYAUME-UNI</p>  <p>+3,7%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2010, l'activité totale de la construction a augmenté de +6,5 %, après avoir chuté de +11,4 % en 2009 et de -1,1 % en 2008. Cette croissance de +6,5 % découle d'une augmentation de +13,7 % du secteur des nouvelles constructions qui compense une baisse de -5,2 % enregistrée au sein du secteur des réparations, de l'entretien et de la rénovation. Les principaux nouveaux projets ayant obtenu des résultats positifs sont issus des secteurs du non-logement public (33 %), des infrastructures privées (20,4 %) et du logement (19,2 %). Le secteur industriel privé a quant à lui enregistré une croissance de +13,2 %, contre une baisse de -0,7 % pour le secteur commercial privé.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En raison de mesures d'austérité nationales et partant, d'importantes réductions des dépenses publiques, l'activité totale du secteur de la construction devrait reculer de -2 % en 2011 et de -0,7 % en 2012. Les volumes de ciment devraient suivre cette tendance à la baisse. A plus long terme, la construction de parcs éoliens et de façon quelque peu controversée, de centrales nucléaires, afin de répondre à la demande sans cesse croissante en électricité, devrait stimuler les ventes de ciment.</p>

Consommation de ciment par pays		
<p>SLOVÉNIE</p>  <p>-12,4%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2010, le PIB a augmenté de +1,2 %, principalement en raison d'une hausse des exportations. Cependant, la croissance du PIB était inférieure à la moyenne de l'Union européenne. L'industrie de la construction a une nouvelle fois obtenu les pires résultats, avec une chute de -17 % par rapport à l'année précédente. Les principaux obstacles découlaient d'un manque de commandes, de retards de paiement et d'un taux d'endettement élevé. Le secteur de la construction de logements a enregistré les plus fortes pertes (-36 %), bien qu'il représente exactement 8 % de la construction en général. Le secteur non résidentiel connaît la baisse la plus faible (-7 %) grâce à un grand projet de parc des sports. Le secteur du génie civil, qui représente plus de 50 % de l'industrie de la construction, a enregistré une baisse de -19 % et est principalement financé par des fonds publics.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2011, l'économie devrait croître de +2,2 %. Cependant, la possibilité d'un redressement plus rapide est entravée par une faible concurrence, une dégradation de l'environnement financier et une situation financière publique qui se détériore. Selon les estimations, la crise au sein du secteur de la construction se poursuivra et une baisse supplémentaire de -5 à -7 % est attendue. Celle-ci sera suivie d'une chute de -3 % de la consommation de ciment à cause d'un manque d'importants projets d'infrastructure.</p>
<p>SUÈDE</p>  <p>+10,1%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>La consommation de ciment a augmenté de +10 %, principalement en raison du redressement enregistré après la crise économique mondiale de 2009. Dans l'ensemble, l'activité de la construction a progressé de +3 %. En outre, le secteur résidentiel connaît une évolution positive après plusieurs années de résultats négatifs. Le nombre de nouvelles constructions résidentielles est passé de 16.000 à 25.000 unités. Le secteur de la construction non résidentielle a chuté de -4 %, tandis que le secteur du génie civil connaît également une tendance légèrement négative.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2011, la consommation de ciment devrait augmenter. L'activité totale de la construction devrait progresser de +5 % grâce aux améliorations constantes dans le secteur résidentiel. Une évolution à la hausse est attendue tant dans le secteur non résidentiel que dans le secteur du génie civil.</p>
<p>SUISSE</p>  <p>+5,9%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Le volume total de la construction, dont l'infrastructure représente 22 % et les immeubles de logements et de bureaux 78 %, a enregistré une tendance à la hausse de +7 % à +8 %. En outre, le secteur de la rénovation et de l'entretien a connu une forte augmentation.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2011, les volumes de construction resteront probablement semblables à ceux de 2010, tandis qu'une légère baisse est attendue pour 2012.</p>
<p>TURQUIE</p>  <p>+16,0%</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2010, l'industrie de la construction a commencé à se redresser et à compenser les pertes enregistrées en 2009. Une évolution positive a été constatée principalement dans le secteur de la construction de bâtiments et, en partie, dans le secteur des projets d'infrastructure. Dans l'ensemble, le secteur a connu une augmentation de +17 %, devenant ainsi le secteur à enregistrer la plus forte croissance de l'économie et représentant 5,7 % du PIB. L'industrie cimentière turque a connu une évolution semblable, avec une augmentation de la production et de la consommation de ciment de respectivement +11 % (62,7 Mt) et +16 % (47,7 Mt). 24 % de la production, soit 15,06 Mt de ciment et 2,7 Mt de clinker, a été exportée. Le volume des exportations a enregistré une chute de -3,74 % en raison d'un rétrécissement des marchés d'exportation et d'une concurrence intense. Cependant, de nouvelles transactions ont permis d'éviter un effondrement encore plus important.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>L'industrie cimentière devrait croître de +6 à +8 %. Cette croissance sera alimentée par l'industrie de la construction. Les investissements en matière d'infrastructure énergétique et autoroutière en cours constituent les facteurs clés de cette hausse de la consommation de ciment.</p>

Évolution de la consommation de ciment dans les pays membres de CEMBUREAU

% Var 2010/2009



n.d. : non disponible

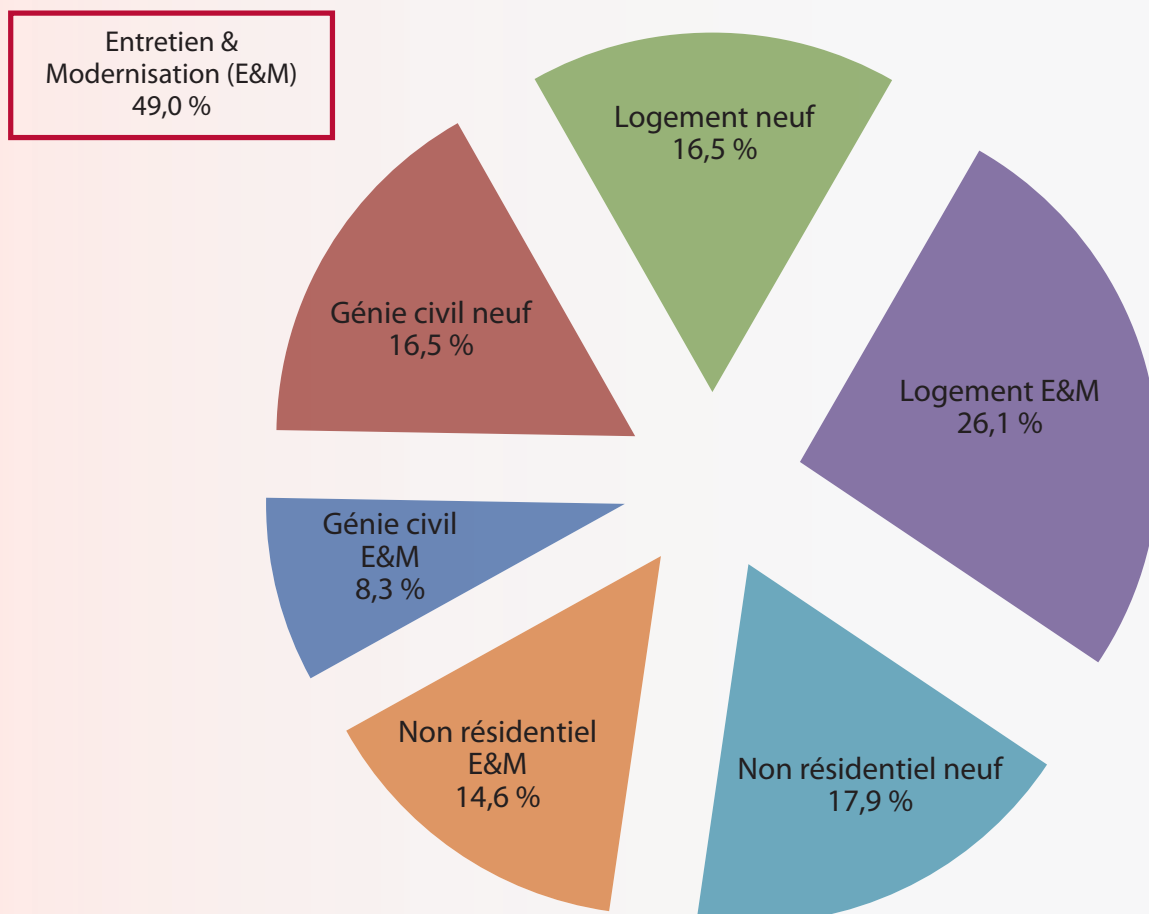
Consommation de ciment (Ktonnes)

Quantités Kt	2010/2009 %	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Allemagne	-2,6	24 600	25 256	27 591	27 352	28 920	27 042	29 120	29 973	28 921	31 179	35 782
Autriche*	-5,4	4 771	5 042	5 941	5 741	5 583	5 324	4 620	4 536	4 634	4 434	4 495
Belgique	4,7	5 784	5 523	6 027	5 945	6 039	5 795	5 741	5 458	5 515	5 725	6 125
Bulgarie	-22,4	2 364	3 046	4 820	4 252	3 718	3 100	2 400	1 960	1 632	1 453	1 464
Croatie	-21,6	1 883	2 403	3 032	3 063	2 859	2 593	2 676	2 566	2 156	1 840	1 720
Danemark	n.d.	n.d.	1 601	1 854	1 861	1 800	1 647	1 596	1 522	1 593	1 500	1 562
Espagne	-15,2	24 507	28 913	42 696	55 997	55 896	50 530	48 006	46 223	44 120	42 151	38 439
Estonie	6,3	269	253	456	659	626	510	420	375	325	263	246
Finlande	33,3	1 800	1 350	1 911	2 042	1 890	1 712	1 667	1 595	1 557	1 608	1 704
France	-2,9	19 785	20 381	24 116	24 803	24 092	22 515	21 936	20 678	20 727	20 661	20 633
Grèce	n.d.	n.d.	7 871	10 239	11 034	11 626	10 090	10 631	11 154	10 642	9 535	9 073
Hongrie	-21,9	2 517	3 221	4 008	4 000	4 288	4 152	4 014	4 004	3 836	3 525	3 562
Irlande	-25,8	1 410	1 899	3 535	4 806	4 700	4 596	4 477	3 400	3 080	3 165	3 155
Italie	-6,0	33 926	36 086	41 814	46 368	46 880	46 052	46 358	43 482	41 269	39 469	38 338
Lettonie	-6,2	290	309	585	895	769	600	442	348	331	283	272
Lituanie	10,6	597	540	994	1 050	1 004	802	682	592	500	424	429
Luxembourg	-15,5	449	531	594	591	572	538	553	544	552	541	532
Norvège	4,6	1 660	1 587	1 991	2 040	1 807	1 757	1 485	1 283	1 257	1 240	1 272
Pays-Bas	-11,0	4 760	5 350	6 185	5 895	5 775	5 376	5 230	5 160	5 400	5 750	6 250
Pologne	2,0	15 632	15 325	17 120	16 762	14 507	12 156	11 479	11 130	11 332	11 483	14 360
Portugal	-5,9	5 803	6 165	7 324	7 823	7 835	8 735	9 200	9 250	10 800	11 330	11 110
Rép. tchèque	-9,9	3 687	4 092	5 183	5 147	4 812	4 417	4 518	4 047	3 686	3 614	3 610
Roumanie	-11,9	7 133	8 100	11 126	9 776	7 916	6 304	5 726	4 926	4 780	4 319	4 304
Royaume-Uni	3,7	9 810	9 458	12 428	14 426	13 833	13 711	13 868	13 514	13 240	13 100	13 360
Slovenie	-12,4	1 050	1 199	1 569	1 613	1 408	1 351	1 260	1 339	1 160	1 177	1 237
Suède	10,1	2 142	1 945	2 505	2 349	2 133	1 894	1 727	1 622	1 571	1 625	1 534
Suisse	5,9	4 965	4 689	4 629	4 549	4 556	4 563	4 187	3 958	4 013	4 173	3 881
Turquie	16,0	47 720	41 150	40 574	42 456	41 648	35 083	30 671	28 106	26 812	25 082	31 515
CEMBUREAU		n.d.	243 286	290 846	313 295	307 493	282 945	274 690	262 745	255 441	250 649	259 964
Chypre	-8,4	1 319	1 440	1 970	1 792	1 629	1 592	1 608	1 305	1 203	1 057	945
Malte	-13,6	285	330	377	359	393	334	280	273	276	261	252
Rép. slovaque	5,4	1 897	1 800	2 565	2 502	2 320	2 274	1 913	1 783	1 760	1 671	1 684
UE27		n.d.	197 027	245 532	265 840	260 965	243 149	239 472	230 193	224 442	221 303	224 457

*2005 n'est pas comparable à 2004, en raison d'une méthode de calcul différente
n.d. : non disponible

Marché de la construction en Europe* - Principales activités en 2010

Milliards d'euros : 1 312,-



* Pays de l'UE27 (moins CY, GR, LU & Mt) plus Norvège et Suisse

Source : EUROCONSTRUCT, VTT, Buildecon

CONTACTS AVEC LES INSTITUTIONS DE L'UE

Outre les contacts réguliers que noue CEMBUREAU dans le cadre de ses activités de défense des intérêts de son industrie en 2010 particulièrement avec la DG Action pour le climat (DG CLIMA) concernant la mise en œuvre du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (Emission Trading Scheme, ETS) des rencontres privilégiées ont été organisées en 2010 et méritent d'être soulignées.

L'année 2010 a commencé par une réunion le 5 janvier avec Vicente Leoz Argüelles, chef de l'unité Construction de la DG Entreprises (DG ENTR), au cours de laquelle le projet de l'université de Dundee concernant un indicateur clé de l'utilisation durable des ressources naturelles a été présenté et commenté. Tout au long de l'année, CEMBUREAU a entretenu de bons contacts avec l'unité Construction concernant l'avancée du Règlement sur les produits de construction (CPR) au sein des institutions européennes ainsi qu'en matière de normes.

En juin 2010, une réunion très constructive a été organisée avec la future Présidence belge de l'UE dans le cadre du « Meet the Presidencies Programme » de CEMBUREAU. La Présidence belge s'est avérée être un véritable succès.

Toujours au mois de juin, CEMBUREAU a rencontré Connie Hedegaard, la nouvelle Commissaire de la DG CLIMA. Dans ce cadre, CEMBUREAU et les autres membres de l'Alliance pour une industrie européenne compétitive (ACEI) ont abordé la mesure envisagée de manière unilatérale par l'UE de réduire le taux d'émission de CO₂ de 30 % au lieu de 20 % d'ici à 2020 et ont exprimé leurs inquiétudes à ce sujet.

Au second semestre, CEMBUREAU a eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec le cabinet d'Antonio Tajani, Commissaire et Vice-président de la Commission européenne, ainsi qu'avec la DG ENTR concernant le « benchmark » du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) et les règles en matière d'allocation ainsi que l'Initiative matières premières (Raw Materials Initiative, COM [2011] 25 du 02/02/2011 Communication de la CE « Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières »).

En novembre 2010, après avoir contribué à sa conception et à sa rédaction, CEMBUREAU a participé au lancement du manifeste du Forum européen de la construction (ECF)

intitulé « Building Prosperity for the Future of Europe ». Le manifeste a été accueilli favorablement par les nombreux Membres du Parlement européen (MPE) participant à l'événement et devrait ouvrir la voie à d'autres actions en 2011 et au-delà.

Au cours de l'année 2010, CEMBUREAU a également été actif dans plusieurs groupes d'experts partenaires (GEP) réunissant des spécialistes de l'ECHA (l'Agence européenne des produits chimiques), de la Commission européenne, des États membres et d'autres secteurs industriels fournissant à l'ECHA des informations dans le cadre de documents d'orientation REACH.



En février 2010, la nouvelle Commission Barroso II a entamé son mandat de cinq ans. A cette occasion, le nouveau portefeuille de la DG CLIMA, géré par Mme Connie Hedegaard et par la DG correspondante dirigée par le Directeur général Jos Delbeke, a été inauguré.

A l'instar de ses homologues issus d'autres secteurs industriels, CEMBUREAU a dû apprendre à travailler avec la nouvelle DG dans un contexte où la frontière entre la DG Environnement et la DG CLIMA n'était pas toujours clairement tracée.

CEMBUREAU s'est également réuni à plusieurs reprises dans le cadre de discussions bilatérales avec des sociétés cimentières d'une part et avec la DG CLIMA d'autre part, dont un échange avec son Directeur général Jos Delbeke. Malgré des points de vue parfois opposés, la discussion était toujours franche et ouverte. Plusieurs terrains d'entente communs ont pu être identifiés, par exemple la nécessité d'un « benchmark » distinct pour le clinker de ciment blanc et les années de base historiques.

CEMBUREAU est convaincue qu'un dialogue constructif continuera de prévaloir tout au long de la route qui mènera à la mise en œuvre complète du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre.



PARTENARIAT AU SEIN D'ALLIANCES

CEMBUREAU est un acteur clé de la scène des associations professionnelles européennes concentrée essentiellement à Bruxelles. CEMBUREAU interagit régulièrement avec plusieurs de ces associations et unissant souvent leurs forces pour atteindre un objectif commun.

La **PEB (Plate-forme européenne du béton)** est une association européenne enregistrée en tant qu'organisation sans but lucratif en vertu du droit belge. Comptant parmi ses membres le **BIBM** (Bureau international du béton manufacturé), CEMBUREAU, l'**EFCA** (Fédération européenne des associations d'adjuvants du béton), l'**ERMCO** (Association européenne du béton prêt à l'emploi) et l'**UEPG** (Union européenne des Producteurs de Granulats), la PEB s'occupe des enjeux liés au béton, notamment la performance énergétique des bâtiments (Directive 2010/31/CE du 19 mai 2010 – JO L 153/13, 18.06.2010), la sécurité incendie et les Eurocodes. En outre, la PEB demeure un membre actif du Forum européen de la construction. L'UEPG a par contre suspendu son affiliation fin 2010.

La PEB est dotée de deux groupes opérationnels. Le groupe opérationnel **Fire Safety** (Sécurité Incendie) traite de l'ingénierie de la sécurité incendie et des Eurocodes. Le groupe opérationnel **HEH** (Health Environment and Hygiene ; Santé, Environnement et Hygiène) s'attèle à la mise en œuvre du Règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges (CLP) et REACH, les substances dangereuses réglementées, y compris la révision de la Directive relative aux normes de base en matière de sécurité ainsi que le Règlement sur les produits de construction.

En tant qu'associée à la Campagne Énergie Durable pour l'Europe, la PEB a consacré une session durant la Semaine Européenne de l'Énergie Durable organisée en 2010 par l'Union européenne aux résultats du projet **Langage commun pour la construction durable** (Common Language for Sustainable Construction). Ce projet conjoint entre le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) et la Plate-forme européenne du béton (PEB) vise à garantir une compréhension commune de

la terminologie utilisée dans le cadre de la construction durable. L'outil final est à présent mis à la disposition du secteur de la construction, des décideurs politiques aux niveaux national et européen et des secteurs directement concernés. Il est utilisé à des fins communicationnelles, éducationnelles et formatives. En outre, une conférence commune intitulée « Do you speak sustainable construction ? » a été organisée à Bruxelles en mai 2010 dans le cadre de laquelle toutes les parties intéressées se sont réunies afin de commenter cet important sujet. Le Comité Économique et Social Européen (CESE) a également reconnu la valeur dudit projet. C'est la raison pour laquelle le CESE a entrepris la traduction de cet instrument dans toutes les langues officielles de l'UE au second semestre de l'année écoulée.

CEMBUREAU, **BUSINESSEUROPE** et d'autres organisations sectorielles font partie de l'**ACEI (Alliance pour une industrie européenne compétitive)**. Le travail de l'ACEI se concentre sur l'évaluation de l'impact des politiques et des règlements de l'UE ainsi que, plus largement, sur une meilleure réglementation. Les actions dans ces domaines se sont poursuivies en 2010 et se sont principalement concentrées sur la qualité de l'évaluation de l'impact et visent les réductions d'émission de CO₂ au niveau européen d'ici à 2020 et à 2050. Lors d'une réunion organisée dans le cadre de l'ACEI avec la Commissaire Hedegaard et portant sur l'objectif global de réduction des émissions de CO₂, l'industrie a exprimé son inquiétude quant au nouvel objectif de réduction de 30 % d'ici à 2020.

BUSINESSEUROPE est la Confédération des associations nationales d'employeurs en Europe. Au cours de l'année écoulée, CEMBUREAU est resté actif au sein de plusieurs de ses groupes de travail, en ce compris les groupes de travail « Changement climatique », « Environnement » et « prévention et réduction intégrées de la pollution » (PRIP). En outre, CEMBUREAU a participé aux travaux des groupes opérationnels « Déchets », « Systèmes d'échange de NO_x/SO₂ » et « Consommation et production durables » ainsi que du réseau de mise en œuvre du règlement REACH.

L'**AEII (Alliance des industries grandes consommatrices d'énergie)**, qui représente les secteurs des alliages, du ciment, de la céramique, des produits chimiques, du chlore et de la soude, de l'argile expansée, du verre, du fer et de l'acier, de la chaux, des métaux non ferreux et du papier, est restée très active en 2010. Elle a poursuivi ses efforts concernant la Directive sur l'échange de quotas (ETD) afin de faire entendre la voix des industries grandes consommatrices d'énergie par rapport à l'allocation de quotas (détermination de plafonds, facteur linéaire, règles d'allocation et « benchmark » ainsi que compensation pour l'effet indirect) et au débat concernant l'objectif de l'UE pour 2020 et 2050.

L'**Alliance PRIP**, qui représente également les secteurs susmentionnés, a travaillé de manière intensive aux problématiques liées à la qualité de l'air. Elle a vivement recommandé au Parlement européen et au Conseil de maintenir la flexibilité ainsi que l'approche intégrée pour la détermination de valeurs limites dans la Directive sur les émissions industrielles (IED). Les secteurs ont également uni leurs forces dans la lutte contre l'introduction d'un système européen d'échange de quotas d'émissions pour le NO_x et le SO₂. Ces deux initiatives ont été fructueuses.

En 2010, CEMBUREAU est resté très présent au sein du **NEEIP (Panel des industries extractives non énergétiques)** dans le contexte de l'accès de l'industrie européenne aux matières premières, de l'utilisation durable des ressources naturelles et de la biodiversité. Comme les années précédentes, les documents publiés par le NEEIP ont fait autorité et se sont avérés particulièrement utiles dans le cadre de l'Initiative matières premières de la Commission européenne.

Eucopro (Association européenne du co-traitement) est un autre partenaire de CEMBUREAU sur la scène européenne et la coopération avec celui-ci s'est poursuivie, notamment dans le cadre de la Directive sur les émissions industrielles (IED) et du travail préparatoire en vue de la révision du document de référence en matière de meilleures techniques disponibles de traitement de déchets (BREF), de la stratégie thématique pour la prévention et le

recyclage des déchets et de la mise en œuvre de la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE du 19 novembre 2008 – JO L 312/2, 22.11.2008). Le Directeur technique de CEMBUREAU siège en tant que membre consultatif au sein du Conseil d'administration d'Euopro.

Fondée en 2005, l'**Alliance REACH** regroupe plusieurs « secteurs inorganiques » et vise à relever le redoutable défi que constitue REACH (Règlement [CE] 1907/2006 du 18 décembre 2006 – JO L 391/1, 30.12.2006). En 2010, son but principal a été d'aider à trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels étaient confrontés les entreprises lors de l'enregistrement de substances produites et importées dans la fourchette de quantité la plus élevée (plus de 1.000 tonnes par an). Elle s'est par ailleurs concentrée sur les documents d'orientation REACH qui ont été rédigés ou mis à jour par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

CEMBUREAU a contribué au travail de la **Chaîne industrielle de valorisation des déchets** (Waste Recovery Industry Chain, WRIC), une alliance entre plusieurs secteurs industriels créée dans le but de relever les défis spécifiques auxquels les entreprises de recyclage sont confrontées dans le cadre de REACH. La WRIC travaille notamment à des Fiches de Données de Sécurité (FDS) pour les substances valorisées en contribuant au document d'orientation ECHA en matière de FDS et à la mise en œuvre pratique de l'exemption d'enregistrement de substances valorisées.

CEMBUREAU est membre de NEPSI, la plate-forme de négociation multisectorielle sur la silice cristalline alvéolaire (Réseau européen pour la Silice cristalline), qui contrôle l'application de l'accord ESDA relatif à la silice cristalline alvéolaire (JO C 279/2, 17.11.2006).

CEMBUREAU est représenté au Conseil de la plate-forme NEPSI, où la parité entre employeurs et travailleurs est garantie. En juin 2010, le conseil de la plate-forme NEPSI a adopté son deuxième rapport de synthèse concernant le

statut d'application du dialogue social européen « Accord sur la protection de la santé des travailleurs par l'observation de bonnes pratiques dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent » au sein de chaque secteur signataire. Les données ont été rassemblées et consolidées pour la deuxième fois par le biais d'un système de rapport en ligne. CEMBUREAU y a contribué activement en témoignant d'un progrès manifeste par rapport à un niveau de conformité qui était déjà bon en 2008.

S'agissant de l'industrie de la construction, CEMBUREAU est resté un membre fidèle du **Forum européen de la construction (ECF)**, qui rassemble tous les secteurs de la construction et les syndicats représentant les ouvriers de cette industrie. L'efficacité énergétique des bâtiments constitue toujours l'une des grandes priorités du Forum, au même titre que la coordination relative à la construction dans le cadre des politiques et législations de la Commission européenne. En novembre 2010, l'ECF a publié son **manifeste** intitulé « **Building Prosperity for the Future of Europe** » lors d'un événement au Parlement européen.

L'étroite collaboration avec le **CEPMC (Conseil Européen des Producteurs de Matériaux de Construction)** s'est poursuivie, surtout dans le cadre des contacts avec l'unité « Construction » de la DG Entreprises de la Commission européenne et en ce qui

concerne la révision de la Directive sur les produits de construction (89/106/CE du 21 décembre 1988 – JO L 40/12, 11.02.1989), qui sera transposée en « Règlement des produits de la construction ». Par ailleurs, les différents instruments législatifs du paquet « Consommation et Production durables », dont la Directive sur l'écoconception (2009/125/CE du 21 octobre 2009 – JO L 285/10, 31.10.2009), ont fait l'objet d'un suivi attentif. En 2010, le CEPMC et CEMBUREAU ont également continué leur coopération vis-à-vis du Comité technique 350 du CEN en charge de la construction durable.

Les membres du personnel de CEMBUREAU qui œuvrent directement à la défense des intérêts de l'industrie du ciment auprès des institutions européennes restent membres de la **SEAP (Société des professionnels des affaires européennes)** et sont soumis au code de bonne conduite SEAP. CEMBUREAU a poursuivi sa coopération avec la **FAIB (Fédération des associations européennes et internationales établies en Belgique)**, dont il fait partie.

La dynamique de l'**EMD (Initiative de la Journée européenne des Minéraux)** a été conservée. Par ailleurs, CEMBUREAU s'est joint au secteur des minéraux industriels (IMA-Europe), au secteur européen des granulats (UEPG) et à l'Organisation européenne de la Propriété rurale (ELO) pour l'organisation de la Journée européenne des Minéraux. Dans ce cadre, une attention particulière a été prêtée à la question de la biodiversité en soulignant le précieux travail réalisé par les membres des différentes associations. A cet égard, un stand d'exposition a été obtenu tant lors de la Semaine verte 2011 que de la conférence de haut niveau « Biodiversity post-2010 - biodiversity in a changing world » organisée sous la Présidence belge.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Conformément à la Directive sur les échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETD, 2003/87/CE du 13 octobre 2003 – JO L 275/32, 25.10.2003) révisée en 2009 (2009/29/CE du 23 avril 2009 – JO L 140, 05.06.2009) afin d'aborder la période après 2012, les secteurs exposés à un risque significatif de fuites de carbone ont droit à l'octroi gratuit de quotas de CO₂.

L'industrie cimentière européenne a été reconnue officiellement comme vulnérable aux fuites de carbone, car l'augmentation de ses coûts de production découlant directement et indirectement du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS) (en raison des prix de l'électricité) est estimée à 45,5 % de la VAB et se situe dès lors au-delà du plafond de 30 % de la VAB nécessaire en vertu de l'ETD.

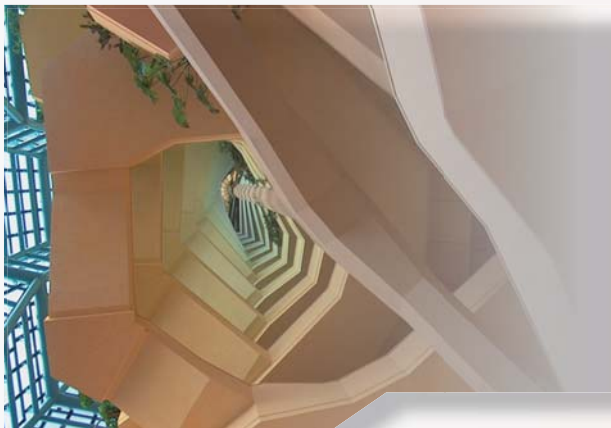
L'ETD stipule que 100 % des allocations seront allouées gratuitement. Cependant, ces 100 % s'entendent dans le contexte de l'ETS, non pas comme l'ensemble des besoins, mais bien comme le volume d'émissions de CO₂ calculé sur la base de deux facteurs : un étalonnage des performances « benchmark » correspondant à la moyenne des émissions des 10 % des installations les plus performantes en 2007 – 2008 et le volume de production à définir, tout comme le « benchmark », par comitologie.

Début 2010, la nouvelle DG Action pour le Climat (DG CLIMA) créée par la Commission européenne a prévenu les secteurs vulnérables aux fuites de carbone que les calculs seraient basés sur des données provenant du journal des transactions communautaire indépendant (CITL). Dans un laps de temps très court, CEMBUREAU a été en mesure de vérifier les données du CITL relatives au clinker de ciment gris et de les faire contrôler par des vérificateurs indépendants. Des données spécifiques au clinker de ciment blanc ont également été fournies.

Les 14 et 15 décembre 2010, le Comité pour le Changement climatique, composé des États membres et de la Commission européenne, a conclu un accord concernant les « benchmarks » et les règles d'allocation.

Pour le clinker de ciment gris, le « benchmark » est fixé à 766 kg de CO₂ par tonne de clinker. Ce niveau de référence constitue un défi de taille pour l'industrie cimentière européenne car, en 2007 – 2008 la moyenne des émissions de CO₂ s'élevait à 858 kg de CO₂ par tonne de clinker de ciment gris. Il n'a malgré tout pas été possible de déroger à la production moyenne purement mathématique des 10 % des meilleures

Afin de calculer le degré d'allocation gratuite, le « benchmark » doit être multiplié par un volume de production déterminé. Ce calcul a fait l'objet d'un débat au sein de la Commission européenne entre la DG CLIMA, qui voulait inclure dans le calcul les années de récession 2009 et 2010, et la DG Entreprises (DG ENTR). Cette dernière ayant obtenu raison, la production prise en compte correspond donc logiquement à la valeur médiane de la production allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008 inclus ou, lorsqu'elle est supérieure, à celle de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010 inclus, évitant ainsi de placer les industries concernées dans une situation délicate.



Des changements de dernière minute sont intervenus dans le débat de comitologie relatif à d'autres aspects des règles d'allocation. Ces règles ne tiennent non seulement pas compte de la question de la rationalisation de la capacité (à savoir le transfert de capacité d'une installation vers une autre installation plus efficace), mais elles peuvent en plus pénaliser l'extension de capacité mise en service au cours des deux premières périodes de l'ETS ainsi

installations proposée par l'ETD bien que celles-ci avaient clairement un taux d'utilisation de biomasse nettement supérieur à la moyenne. Du côté positif, il convient de noter le rejet de la proposition de la DG CLIMA visant à faire baisser le « benchmark » sous les 766 kg en se basant sur un potentiel de substitution arbitraire du clinker dans le ciment.

Les discussions afin d'obtenir une référence distincte pour le clinker de ciment blanc se sont également révélées difficiles. Comme préconisé par CEMBUREAU, ce type de clinker a finalement été reconnu comme un produit distinct auquel s'appliquera un « benchmark » de 987 kg de CO₂ par tonne de clinker.

que celles prévues à l'avenir. À la fin de l'année, CEMBUREAU se préparait à un débat animé à ce sujet dans le contexte du document d'orientation que la Commission européenne doit préparer.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE CO₂ POUR 2020 ET 2050

Malgré les perspectives décourageantes du COP(15) à Copenhague fin 2009 et les faibles progrès réalisés avec d'autres nations à Cancún en décembre 2010, la DG CLIMA de la Commission européenne maintient que l'UE devrait augmenter de manière unilatérale ses objectifs en termes de réduction d'émissions de CO₂ de moins 20 % (l'objectif actuel) à moins 30 %. À la mi-2010, la communication de la Commission

européenne concernant 2020 (Une Stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive - COM(2010) 2020 final, 3 mars 2010) relativise quelque peu les ambitions de la DG CLIMA à ce sujet. Il avait été indiqué en passant qu'un mécanisme d'ajustement aux frontières (incluant probablement les importateurs dans l'ETS) pourrait alors s'avérer nécessaire dans un nombre limité de secteurs tels que celui de l'acier et du ciment. Cependant, l'idée de redéfinir l'objectif à moins 30 %, dans le but de le fixer à moins 80 % pour 2050 au sein de l'UE, n'a pas été abandonnée.

Presque tous les secteurs industriels soumis à l'ETS se sont opposés à la modification de l'objectif pour 2020, car elle bouleverserait les plans d'investissement déjà en place permettant d'atteindre l'objectif global de moins 20 %. CEMBUREAU ainsi que la plupart des industries grandes consommatrices d'énergie s'opposent également à la mise en réserve de quotas (comme proposé par la Commission européenne dans la communication « Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 », COM(2011)112 du 8 mars 2011) dans le but d'augmenter le prix du CO₂ sur le marché ETS. Une fois qu'un instrument fondé sur le marché (MBI) est en place, le marché doit être laissé intact.

L'objectif pour 2050 fait moins l'unanimité. CEMBUREAU, qui n'est pas sans ignorer la feuille de route de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) pour l'industrie cimentière présentée au Parlement européen en 2010, estime que l'approche proposée par la Commissaire Hedegaard est irréaliste, car elle ne tient pas suffisamment compte des technologies disponibles, des ressources financières nécessaires et de la concurrence au niveau mondial.

La condition d'un accord multilatéral concernant le changement climatique dans le cadre duquel un nombre critique d'économies mondiales respecteraient des engagements clairs en matière de réduction doit être respectée.

ÉCHANGES DE NO_x ET DE SO₂

Malgré l'opposition évidente de nombreuses parties prenantes, la Commission européenne a commandé deux études à ENTEC UK Ltd. La première (ENTEC 1, Évaluation de la faisabilité d'un système d'échange européen de droits d'émission de NO_x et de SO₂ pour les installations PRIP, juin 2010) traite de l'évaluation de base des principaux impacts environnementaux, économiques et sociaux d'un système d'échange d'émissions de NO_x et de SO₂ appliqué aux installations de Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution (PRIP) au sein de l'UE. La deuxième (ENTEC 2, Analyse économique appuyant une évaluation d'impact de l'instauration possible d'un système européen d'échange d'émissions de NO_x et de SO₂, décembre 2010) se concentre quant à elle sur l'impact macro-économique. Les deux études se basaient essentiellement sur la modélisation et examinaient un certain nombre de scénarios possibles allant de l'allocation gratuite à la mise aux enchères complète. La première étude ENTEC a été présentée en février 2010 après des contacts très limités entre le consultant et l'industrie. CEMBUREAU a été étonné de lire que l'industrie cimentière se prêterait parfaitement à un système européen d'échange d'émissions de NO_x et de SO₂. Selon ENTEC, un tel système serait bénéfique pour l'industrie cimentière en raison d'un potentiel élevé de réduction à faible coût.

Malheureusement, cette conclusion était trop belle pour y croire, car un certain nombre de suppositions de l'étude ENTEC 1 étaient discutables.

La deuxième étude ENTEC a été réalisée sans aller sur le terrain, sans aucune consultation avec l'industrie et les conclusions étaient sans relation avec la réalité. Ladite étude examinait les implications macro-économiques plus générales et reposait entièrement sur un exercice de modélisation qui n'était ni accessible ni transparent lors de la réalisation de l'étude.

CEMBUREAU s'est bien préparé. À l'aide d'une étude d'Ecofys/Emission Care (Ecofys, The ETS paradox. Emissions trading for industrial NO_x and SO₂ in the EU: consequences for the European cement sector, mars 2010) réalisée de manière indépendante à la demande de CEMBUREAU, il a été possible de mesurer le véritable potentiel d'échange d'émissions de NO_x et de SO₂ dans le secteur du ciment. CEMBUREAU a attiré l'attention de la Commission européenne sur les doutes jetés par cette étude sur les conclusions d'ENTEC. Celles-ci ont ensuite fait l'objet de discussions lors d'un débat contradictoire organisé sous l'égide de BUSINESSEUROPE, lors duquel CEMBUREAU représentait l'industrie et auquel assistaient les représentants des États membres, les Membres du Parlement européen et des ONG environnementalistes.





DIRECTIVE SUR LES ÉMISSIONS INDUSTRIELLES (IED)

En 2010, les travaux concernant la révision (refonte) de la Directive prévention et réduction intégrées de la pollution (PRIP, 1996/61/CE du 24 septembre 1996 – JO L 257/26, 10.10.1996) ainsi que de six autres directives, en ce compris la Directive sur l'incinération des déchets, ont été poursuivis. Ce processus a conduit à terme à la refonte de ces Directives en une Directive unique, à savoir la Directive sur les émissions industrielles (IED, 2010/75/UE du 24 novembre 2010 – JO L 334/17, 17.12.2010). La Directive a finalement été adoptée par le Conseil en novembre 2010 et publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 17 décembre 2010.

Tous s'accordaient à dire que la législation actuelle, particulièrement suite à la révision effectuée par le biais de la Directive sur les émissions industrielles (IED), devrait constituer l'instrument privilégié.

CEMBUREAU était satisfaite d'apprendre en décembre 2010 que la Commission européenne avait décidé de ne pas poursuivre ses travaux concernant la possibilité d'introduction d'un système européen d'échange d'émissions de NO_x et de SO₂ provenant d'installations industrielles. Bien que la Commission estimait que les études de consultance démontraient que l'échange d'émissions représentait une alternative plus efficace en matière de coûts aux permis MTD (meilleures techniques disponibles), elle a reconnu que cette solution comportait également des inconvénients.

CEMBUREAU se réjouit du fait que la Commission soit parvenue à cette conclusion. Depuis un certain temps, l'industrie, les décideurs politiques et les ONG avaient insisté sur le fait que l'échange d'émissions de NO_x et de SO₂ ne serait pas une bonne politique à suivre.

CEMBUREAU se réjouit de ce résultat. La nouvelle législation est plus sévère : à présent, il est plus difficile - pour les organismes délivrant des autorisations - de justifier des dérogations aux meilleures techniques disponibles (MTD) sur une base locale ou technique. Cependant, ce n'est que du bon sens : les autorisations devront mentionner les raisons de telles dérogations. À l'avenir, la Commission européenne pourra donner des instructions concernant les critères de dérogation. Plusieurs autres éléments importants comprennent :

- des exigences minimales au niveau européen qui seront basées sur une évaluation de l'impact des activités concernées sur l'environnement en général ainsi que l'état de mise en œuvre des meilleures techniques disponibles pour les activités concernées ;
- le Forum d'échange d'information (IEF) doit être consulté dans le cadre de l'évaluation ;
- des valeurs limites doivent être définies dans le cadre des « conclusions MTD ».

L'industrie cimentière était fortement préoccupée par la refonte de la Directive sur l'incinération des déchets (2000/76/CE du 4 décembre 2000 – JO L 332/91, 28.12.2000) qui est à présent comprise dans l'IED à l'instar d'autres Directives apparentées, telles que la Directive sur les grandes installations de combustion (2001/80/CE du 23 octobre 2001 – JO L 309/01, 27.11.2001), la Directive sur les émissions de solvants (1999/13/CE du 11 mars 1999 – JO L 85/99, 23.03.1999) et trois Directives sur le dioxyde de titane (78/176/CEE du 20 février 1978 – JO L 54/78, 25.02.1978 ; 82/883/CEE du 3 décembre 1982 – JO L 378/82, 31.12.1982 ; 92/112/CEE du 15 décembre 1992 – JO L 409/92, 31.12.1992). Pas de problème à signaler sur ce front étant donné que les dispositions de la Directive sur l'incinération des déchets, essentielles à la valorisation de certains flux de déchets dans les cimenteries, sont conservées dans la nouvelle Directive, à savoir :

- la disposition spéciale relative au CO ;
- jusqu'au 1^{er} janvier 2016, l'autorité compétente peut autoriser des dérogations à la valeur limite pour le NO_x pour les fours Lepol et les fours rotatifs longs, pour autant que l'autorisation fixe pour le NO_x une valeur limite d'émission totale n'excédant pas 800 mg/Nm³ ;
- les dispositions spéciales pour les TOC et le SO₂.

RÉVISION DU DOCUMENT BREF

Le document BREF, document de référence en matière de MTD (meilleures techniques disponibles), applicable aux industries du ciment et de la chaux, était le premier document BREF à faire l'objet d'une révision. Celui-ci reflète un échange d'informations réalisé en vertu de l'Article 16(2) de la Directive du Conseil 96/61/CE (Directive PRIP). Le Forum d'échange d'information (IEF), présidé par la Commission européenne en vertu de la Directive PRIP de l'UE sur la pollution industrielle, a adopté le document BREF applicable au ciment et à la chaux

(Document de référence sur les meilleures techniques disponibles) en avril 2009. Il a été adopté par la Commission européenne le 18 mai 2010 et publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 25 juin 2010. Le BREF est disponible sur le site Internet de l'Institut de Prospective Technologique du CCR : <http://ipts.jrc.ec.europa.eu/>

MERCURE

La première réunion du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE, Comité intergouvernemental de négociation (INC1)) s'est tenue en juin 2010 avec pour mandat d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le mercure. CEMBUREAU a participé à ladite réunion en tant qu'organisation non gouvernementale. Les délégués ont commencé à développer un instrument juridiquement contraignant sur le mercure en échangeant leurs points de vue concernant les éléments clés d'une convention.

CEMBUREAU et la Cement Sustainability Initiative (CSI) ont uni leurs forces afin de contribuer au débat. En outre, elles ont lancé une étude réalisée par l'Université de Liège (Belgique) visant à compiler des données mondiales relatives au statut des émissions de mercure de fours à ciment, à partager les connaissances de pointe en termes de comportement du mercure et de ses dérivés dans les processus de production de ciment et à identifier les meilleures pratiques environnementales afin de contrôler et de réduire les émissions de mercure des fours à ciment par le biais d'une optimisation intégrée des processus (mesures principales). Le rapport définitif a été publié en avril 2010 et transmis au PNUE en tant que contribution à « l'étude demandée au paragraphe 29 » du PNUE. Ladite étude demandée au paragraphe 29, qui examine les tendances en matière d'émissions de mercure, les caractéristiques techniques des sources primaires d'émissions et les éventuelles mesures de contrôle, est nécessaire avant de pouvoir entamer des négociations dans le cadre du INC 2.

En octobre, une étude sur le « réexamen de la stratégie communautaire sur le mercure » préparée pour la DG Environnement par Bio Intelligence Service S.A.S a été publiée. Celle-ci comporte une section spécifique relative au Document de référence en matière de meilleures techniques disponibles au sein des industries productrices de ciment, de chaux et d'oxyde de magnésium.

En décembre, la Commission européenne a adopté la nouvelle Communication concernant le réexamen de la stratégie communautaire sur le mercure. Pour l'industrie cimentière, l'action 1 est particulièrement pertinente : mise en œuvre de la Directive prévention et réduction intégrées de la pollution (PRIP, à présent remplacée par la Directive sur les émissions industrielles [IED]), dans le cadre de laquelle la production de ciment est mentionnée comme l'un des secteurs qui réduira ses émissions grâce à la nouvelle Directive IED. La Commission évaluera la nécessité de réexaminer la stratégie relative au mercure lorsque le PNUE aura adopté l'instrument légal.

REACH

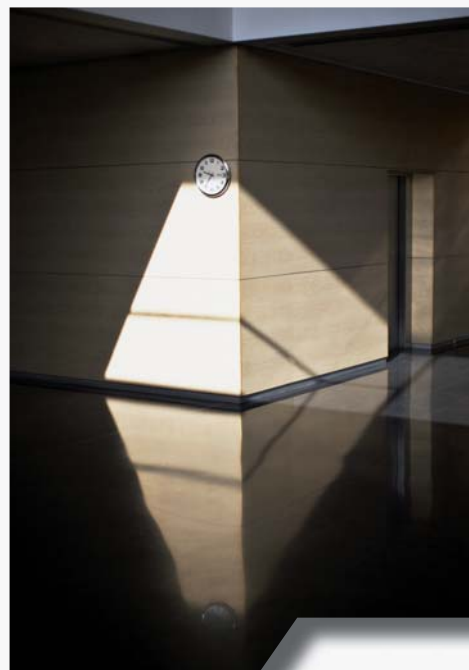
En 2010, les efforts de l'industrie concernant REACH visaient principalement le respect de l'échéance d'enregistrement du 1^{er} décembre 2010 pour des substances à haut volume. En outre, CEMBUREAU a également contribué à la rédaction de plusieurs documents d'orientation de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : l'Annexe V de la réglementation REACH, déchets et substances valorisées, évaluation de l'exposition au cours des cycles de vie des déchets et fiches de données de sécurité étendues.

Le document d'orientation de l'ECHA relative à l'Annexe V du règlement REACH a été publié en mars 2010, confirmant de la sorte les exemptions d'enregistrement pour le clinker de

ciment et le coke de pétrole. En outre, CEMBUREAU est satisfait du texte relatif aux formes hydratées/anhydres de substances.

Le document d'orientation de l'ECHA sur les déchets et les substances valorisées a été publié en mai 2010. Ce document stipule les informations nécessaires pour bénéficier de l'exemption d'enregistrement pour les substances valorisées et l'endroit où ladite exemption peut être obtenue. Il contient une importante section sur les agrégats valorisés et stipule que les agrégats obtenus à partir de déchets de construction et de démolition doivent être considérés comme des produits.

Au cours de l'été 2010, CEMBUREAU a rédigé un document concernant l'exemption de l'obligation d'enregistrement de substances valorisées afin de fournir aux entreprises productrices de substances valorisées de plus amples informations sur la méthode d'exemption de l'obligation d'enregistrement et la recherche des informations nécessaires en vue de prouver qu'elles respectent le règlement REACH lorsqu'elles appliquent ladite exemption.



Le document d'orientation relatif à l'évaluation de l'exposition des phases des déchets au cours de leur cycle de vie a été publié fin 2010, mais celui sur la fiche de données de sécurité étendue (FDS) n'a pas encore été finalisé.

Le consortium établi en 2009 par *Cimeurope S.A.R.L.*, une société établie à Paris et détenue par CEMBUREAU, dans le but de préparer un dossier d'enregistrement REACH commun pour la substance « cendres volantes formées au cours de la fabrication du ciment clinker » (couvrant l'entrée EINECS « cendres volantes, ciment Portland », numéro CE 270-659-9) comptait quelque 80 membres (personnes morales) fin 2010. La European Cement Research Academy (ECRA) a été engagée afin de prodiguer des conseils techniques au Consortium. Les tests nécessaires afin de définir les propriétés physiques et chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques des cendres volantes ont été réalisés dans le courant de l'été. Le dossier d'enregistrement, comprenant les utilisations identifiées, l'évaluation de la sécurité chimique et des conseils pour une utilisation sûre, a été soumis avec succès en septembre 2010. Le secrétariat du Consortium a également publié une orientation pour les membres afin qu'ils puissent préparer leur propre dossier d'enregistrement commun. Les travaux se sont poursuivis fin 2010 avec l'élaboration d'un modèle de FDS relative aux cendres volantes.

Cimeurope a par ailleurs poursuivi ses services de représentation de tiers pour toutes les sociétés cimentières (personnes morales) membres de CEMBUREAU et a inauguré un nouveau service visant à aider les sociétés cimentières à préparer et à introduire des dossiers d'enregistrement. *Cimeurope* est parvenu à soumettre 36 dossiers d'enregistrement portant sur cinq substances différentes, au nom de 25 personnes morales.

RÈGLEMENT SUR LA CLASSIFICATION, ÉTIQUETAGE ET EMBALLAGE DES SUBSTANCES ET DES MÉLANGES

En 2010, CEMBUREAU est resté très actif concernant le règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges (CLP, JO L 353/1, 31.12.2008). En septembre, CEMBUREAU a élaboré un package de Classification et Étiquetage Labelling (C&E) et de Fiches de données de Sécurité (FDS) contenant une proposition de classification et d'étiquetage pour le clinker de ciment Portland et les ciments ordinaires dans le cadre du nouveau règlement CLP. La nouvelle classification du clinker de ciment Portland sera dorénavant utilisée par tous les membres de CEMBUREAU à partir du 1^{er} décembre 2010 et celle pour les ciments ordinaires à partir du 1^{er} décembre 2012. Dans le nouveau système CLP, le clinker de ciment Portland et les ciments ordinaires ont la même classification :

- Irritation cutanée : catégorie 2
- Lésions oculaires graves : catégorie 1
- Sensibilisation cutanée : catégorie 1
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles, irritation des voies respiratoires par exposition unique : catégorie 3

En outre, les deux avertissements volontaires suivants ont été convenus pour le ciment :

- Tout contact cutané avec du ciment mouillé, du béton frais ou du mortier peut provoquer de l'irritation, de l'eczéma ou des brûlures
- Peut endommager les produits en aluminium ou en tout autre métal non noble

Début décembre, CEMBUREAU a soumis avec succès, au nom de ses membres, la notification de la classification et de l'étiquetage du clinker de ciment Portland à l'inventaire de l'ECHA. En outre, CEMBUREAU a développé les modèles pour les fiches de données de sécurité (FDS) révisées tant pour le « clinker de ciment Portland » que pour les « ciments ordinaires ».

ÉTUDE D'ENSEMBLE DES RISQUES SANITAIRES

L'étude d'ensemble des risques sanitaires (CHRS) a été lancée par CEMBUREAU en 2005. Elle fait suite à des études antérieures réalisées auprès de travailleurs de l'industrie du ciment ayant causé une certaine inquiétude quant aux risques pour la santé liés à l'exposition au ciment contenant de la poussière. L'étude se compose de plusieurs éléments, notamment d'une enquête actualisée de la littérature sur ce thème, d'un examen toxicologique réalisé en deux phases, l'une impliquant des tests in vitro,





DIRECTIVE-CADRE SUR LES DÉCHETS

En 2010, les États membres ont poursuivi la mise en œuvre de la Directive-cadre révisée sur les déchets, qui devait être terminée fin 2010. CEMBUREAU a suivi de près l'élaboration de critères de fin de vie des déchets au niveau européen pour la ferraille et la rédaction d'un document d'orientation sur la formule R1 dans le but de définir si une installation d'incinération de déchets municipaux solides peut être considérée ou non comme une installation de valorisation sur la base de son efficacité sur le plan énergétique.

SOUS-PRODUITS ANIMAUX

L'autre des tests ex vivo, d'une Étude Prospective Européenne de Surveillance de la Fonction Pulmonaire et de mesures de l'exposition dans l'industrie de la construction. L'étude prospective européenne de surveillance de la fonction pulmonaire se compose de trois campagnes visant à mesurer l'exposition à la poussière et la fonction pulmonaire de travailleurs issus de 24 cimenteries de 8 pays différents. En 2010, les résultats de la campagne 2009 ont été analysés et la dernière campagne de mesure de 2011 a été préparée. Tant l'étude de mortalité française que l'examen toxicologique ont été clôturés en 2010. En octobre, un atelier concernant l'hygiène professionnelle au sein de l'industrie cimentière a été organisé lors de la conférence 2010 de l'International Occupational Hygiene Association (IOHA) à Rome (Italcementi et Aitec, Association italienne technique et économique du ciment, étaient les principaux sponsors de la conférence alors que CEMBUREAU co-sponsorisait l'atelier cimentier).

L'étude CHRS devrait être clôturée fin 2012.

CEMBUREAU a participé à la réunion du groupe consultatif de la chaîne alimentaire et de la santé animale et végétale organisée en février 2010 dans le cadre de laquelle un projet de Règlement visant la mise en œuvre du Règlement relatif aux sous-produits animaux (ABPR, CE n° 1069/2009 du 21 octobre 2009 – JO L 300/1, 14.11.2009) a été examiné.

CEMBUREAU a fait une déclaration lors de la réunion et a envoyé ses remarques par écrit au terme de celle-ci, soulignant des différences dans les définitions et la terminologie, par exemple dans l'utilisation des termes incinération et élimination dans le projet de Règlement et dans la législation en matière de déchets et l'IED. La Commission a accepté de mentionner dans la mesure d'exécution que la terminologie est propre au Règlement relatif aux sous-produits.

Les mesures d'exécution doivent être prêtes pour le 4 mars 2011, date d'application du Règlement relatif aux sous-produits animaux.

CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

CEMBUREAU a continué de suivre l'évolution du plan d'action pour une consommation et une production durables (SCP) et pour une politique industrielle durable (SIP) (COM [2008] 397 final du 16.07.2008) et leur a alloué des ressources. Le paquet comprend :

- l'extension de la Directive sur l'écoconception (2009/125/CE du 21 octobre 2009 – JO L 285, 31.10.2009), qui fixe des règles permettant d'établir des exigences en matière d'écoconception pour les produits énergétiques en vue d'assurer la libre circulation des produits liés à l'énergie sur le marché intérieur en adoptant une approche basée sur le cycle de vie.
- la révision du Règlement sur le label écologique (Règlement CE n° 66/2010 du 25 novembre 2009 – JO L 27/1, 30.01.2010), complétant les informations fournies aux consommateurs en tant qu'instrument volontaire. Il fera office de « label d'excellence » permettant aux consommateurs d'identifier les produits atteignant un certain niveau de performance compte tenu de nombreux critères environnementaux tout au long du cycle de vie.
- la Directive sur l'étiquetage énergétique (2010/30/UE du 19 mai 2010 – JO L 342/1, 22.12.2009), qui est étendue de manière à couvrir une plus grande gamme de produits, notamment des produits consommateurs d'énergie et des produits liés à l'énergie.
- la révision du système communautaire de management environnemental et d'audit, EMAS (Règlement [CE] n° 122/2009 du 25 novembre 2009 – JO L 342/1, 22.12.2009), qui permet aux entreprises d'optimiser leur processus de production, de réduire les impacts environnementaux et d'utiliser les ressources de manière plus efficace. L'EMAS est un système de management environnemental et d'audit volontaire.

CEMBUREAU a répété qu'il était nécessaire d'accorder une attention particulière au développement d'une « stratégie intégrée en matière de construction durable » afin de renforcer les avancées en termes de consommation et de production durables et que cette stratégie doit prendre en compte l'entièreté du cycle de vie du produit d'utilisation finale comme le bâtiment ou les travaux de construction.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La Directive modifiant et abrogeant la Directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments, qui a été publiée dans le Journal Officiel (JO) de l'UE le 18 juin 2010, est entrée en vigueur le 8 juillet 2010. L'accord conclu entre le Parlement et le Conseil à propos de la Directive est le suivant :

- la limite de 1.000 m² pour la rénovation de bâtiments a été supprimée ;
- concernant l'essence de la proposition approuvée le 17 novembre 2009, le Parlement et le Conseil ont convenu que tous les nouveaux bâtiments construits (commerciaux ou logements) devront avoir une consommation d'énergie quasiment nulle d'ici 2020 ;
- tous les nouveaux bâtiments du secteur public devront avoir une consommation d'énergie quasiment nulle d'ici 2018 ;
- des incitations financières seront disponibles afin de mettre en œuvre la Directive. En outre, la Commission s'est engagée à examiner l'opportunité d'augmentation de la limite au sein des fonds structurels en matière de logement ;
- une possibilité de rénover les bâtiments existants afin qu'ils affichent une consommation d'énergie « quasiment nulle » a été insérée dans le texte ;
- un système européen de certification volontaire sera créé pour le secteur non résidentiel.

CEMBUREAU a défendu l'extension de la Directive existante aux bâtiments de moins de 1.000 m² afin de parvenir à diminuer davantage les émissions de CO₂. Étant donné qu'environ 70 % des bâtiments de l'UE ont une superficie inférieure à 1.000 m², cette extension engendrerait de nouveaux critères de performance énergétique pour la majorité des bâtiments en Europe. En outre, cela contribuerait grandement à la réalisation de l'objectif de l'UE visant à réduire de 20 % les émissions de CO₂ d'ici à 2020.

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION EN RÉGLEMENT

Les discussions relatives au remplacement de la Directive sur les produits de construction (89/106/CEE du 21 décembre 1988 – JO L 40/12, 11.02.1989) par un Règlement se sont poursuivies en 2010. En novembre, la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) du Parlement européen a adopté le rapport de Catherine Stihler (Groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates, Royaume-Uni). Selon ce rapport, et conformément au nouveau Règlement, la « déclaration de performance », déjà exigée pour chaque produit de construction, devrait contenir les informations relatives

aux substances dangereuses déjà exigées par le règlement REACH de 2006. En outre, trois ans après l'entrée en vigueur du règlement, la Commission européenne devrait « évaluer les besoins spécifiques d'information sur le contenu en substances dangereuses des produits de construction, en vue de l'extension éventuelle de l'obligation d'information » à d'autres substances et faire en sorte que le rapport soit accompagné de propositions législatives appropriées. Cette approche « axée sur les substances » diffère de l'approche du TC 351 du CEN basée sur les émissions. De plus, elle ne serait pas compatible avec l'obligation découlant de l'article 9.2 relatif aux informations nécessaires au marquage CE.

Suite à un accord en seconde lecture concernant le nouveau règlement entre le Parlement et le Conseil en décembre 2010, l'accord a été adopté lors de la séance plénière du 18 janvier 2011. Le Conseil approuvera l'accord au cours du premier trimestre de 2011. Le règlement entrera officiellement en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'UE. Cependant, de nombreuses dispositions ne s'appliqueront qu'à partir du 1^{er} juillet 2013.



NORMES DES PRODUITS

La réunion plénière du TC 51 du CEN s'est tenue en septembre 2010 à Stockholm, en Suède. Tous les travaux ont avancé conformément aux prévisions. L'ordre du jour comprenait la révision de l'actuelle norme européenne harmonisée pour le Ciment EN 197-1 et -2 (Évaluation de la conformité), en ce compris le ciment résistant aux sulfates.

CEMBUREAU était également représenté lors de la réunion plénière du TC 104 du CEN à Delft (Pays-Bas) et a participé aux Comités techniques s'y rapportant.

TC 350 DU CEN « CONSTRUCTION DURABLE »

Au sein du TC 350 du CEN, les travaux se sont poursuivis sur les Exigences fondamentales pour les ouvrages 7 (BWR7) en vertu du Règlement sur les produits de construction et conduiront à un mandat de la Commission européenne pour certaines caractéristiques de produits de construction en vue d'une norme harmonisée et d'un marquage CE d'ici 3 à 5 ans. Une telle obligation nécessitera, inter alia, un indicateur pour l'utilisation durable de ressources naturelles. Les méthodes disponibles (exigence de masse totale (TMR) et épuisement des ressources abiotiques (ARD)) représentent un sérieux problème pour tous les produits de construction. Les secteurs du ciment et du béton ont pris connaissance du travail réalisé par l'Université de Dundee en vue de développer une alternative aux méthodes

susmentionnées par le biais d'une nouvelle approche très pragmatique basée sur la disponibilité des ressources naturelles pour les générations futures, les « classes de vie résiduelle » et le « résultat de l'impact ».

RÉVISION DES RÈGLES DE CATÉGORIES DE PRODUITS (PCR) POUR LE CIMENT

Les PCR révisées pour le ciment ont été soumises à une consultation publique en 2010. CEMBUREAU a participé à ladite consultation. Les nouvelles PCR révisées ont été approuvées le 15 septembre 2010 et sont en vigueur jusqu'au 15 septembre 2015. La publication peut être téléchargée sur le site Internet du Système international de déclaration environnementale de produits : www.environdec.com.

La section « Priorités de CEMBUREAU » présente uniquement les domaines clés dans lesquels l'Association s'est montrée active en 2010. L'Association a œuvré sur de nombreux autres fronts tout au long de l'année.

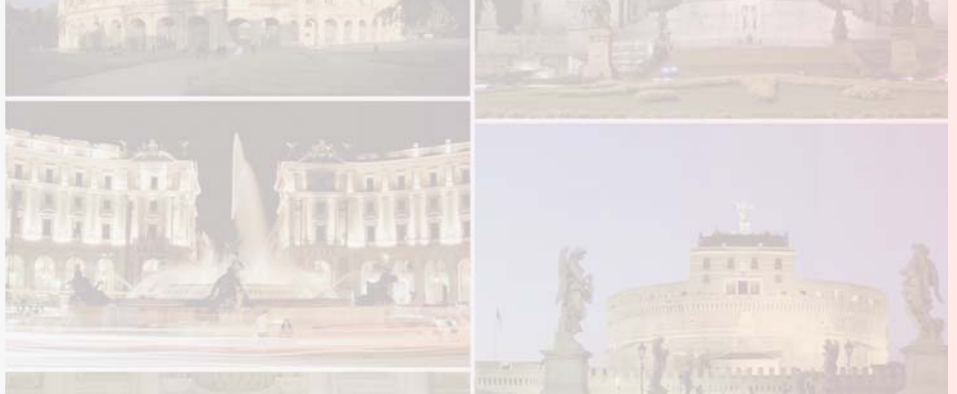
Il convient également de noter que les Membres et les représentants des cimenteries qui composent les Groupes de travail de CEMBUREAU jouent un rôle précieux dans la réussite de CEMBUREAU et de ses actions. Nous tenons dès lors à leur exprimer nos remerciements.

Pour de plus amples informations sur des enjeux précis gérés par CEMBUREAU, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : aj.johnson@cembureau.eu.



L'édition 2010 de la Conférence CEM•PROSPECTS consacrée aux marchés de l'énergie s'est déroulée à Rome les 4 et 5 octobre 2010 et a rassemblé 140 participants issus de 23 pays. Cette Conférence fut

l'occasion de se pencher sur l'évolution récente des marchés mondiaux du charbon vapeur et du coke de pétrole, ainsi que sur le marché du fret dans les années à venir.



LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE EN 2010-2011

LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE EN 2010 - 2011 AINSI QUE LES FUTURES POLITIQUES D'ACHAT POUR LES GRANDS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

L'ensemble du complexe énergétique, y compris le fret, a rapidement progressé depuis son niveau bas du premier trimestre 2009, qui faisait suite à l'effondrement connu au cours du second semestre 2008. La reprise du marché de l'énergie s'est poursuivie en 2010, à la seule exception des prix du gaz naturel. Les nouvelles techniques d'exploitation et d'extraction du gaz naturel dans les schistes rocheux ont commencé à être utilisées aux États-Unis en 2008. Elles allaient changer la donne dans le monde puisqu'elles allaient permettre l'exploitation de nombreux nouveaux champs de gaz.

Aux États-Unis, les prix du gaz ne se sont jamais redressés après s'être écroulés en 2008 (lorsque les prix du gaz naturel ont atteint 13 USD par million de Btu). Début 2011, les prix étaient inférieurs à 4 USD par million de Btu. En fait, depuis la moitié de 2010, les prix du gaz naturel aux États-Unis sont si bas que les centrales fonctionnant au coke de pétrole (principalement les CFB) ne sont plus en mesure de rivaliser avec les centrales fonctionnant au gaz. Par conséquent, la consommation des centrales américaines alimentées au coke de pétrole a chuté de 30 % par rapport à 2008.

En mai 2010, le cours du fret pour les transporteurs de vrac (charbon, minerai de fer, coke de pétrole, etc.) a atteint un indice BDI record d'environ 4.200 points, pour ensuite évoluer à la baisse sous la pression de la croissance rapide de la flotte,

dépassant l'augmentation du commerce mondial des marchandises en vrac. Depuis fin octobre, les cours du fret ont chuté à un indice BDI de 1.300 points à la fin du T1 2011. Pour 2011 et 2012, les prévisions tablent sur une croissance des livraisons des nouveaux navires qui sera supérieure à l'augmentation des volumes de marchandises en vrac transportés. Ceci se traduira directement par une facilitation des flux commerciaux de marchandises en vrac telles que le charbon vapeur et le coke de pétrole. Le marché du coke de pétrole est de plus en plus international.

Par le passé, les acheteurs asiatiques étaient protégés des cargaisons de coke de pétrole en provenance de l'Atlantique, du Golfe américain et du Venezuela (en raison de cours du fret relativement élevés).

Cependant, depuis 2010, cette situation a changé du tout au tout. L'intérêt de l'Asie dans le coke de pétrole dépend aujourd'hui des prix du charbon vapeur dans le Pacifique combiné au delta entre les cours du fret en provenance du Golfe américain ou du Venezuela en direction de l'Asie et pour le charbon australien ou indonésien à destination de l'Asie.

Les prix du coke de pétrole sont donc plus étroitement liés aux prix du charbon vapeur à travers le monde.

Les prix du charbon vapeur ont évolué dans une fourchette de 82 à 92 USD sur une base FOB Richards Bay au cours des neuf premiers mois de 2010, ainsi que dans une fourchette de 92 à 102 USD au départ de Newcastle. La tendance a toutefois fléchi vers la valeur la plus faible de ces fourchettes de juin à septembre. Une importante reprise a ensuite été constatée après que les prix aient atteint la limite inférieure. Une analyse technique a alors fortement indiqué que le marché du charbon avait une nouvelle fois entamé un cycle haussier à partir de la mi-octobre 2010.

L'analyse technique a révélé des objectifs de prix de 115 USD sur une base FOB Richards Bay et de 125 USD sur une base FOB Newcastle à réaliser au cours du T1 2011. En raison des conditions météorologiques très humides dans de nombreuses régions produisant du charbon à travers le monde, par exemple dans le Queensland (Australie), en Colombie, en Indonésie et en Afrique du Sud, les objectifs en matière de prix pour le charbon vapeur ont déjà été atteints en janvier 2011. Sur le marché du charbon de vapeur, l'offre et la demande sont équilibrées. En d'autres termes, toute contrainte supplémentaire exercée sur l'approvisionnement en raison de conditions météorologiques ou de tout autre obstacle lié à la production peut engendrer temporairement une importante augmentation des prix FOB semblable à celle constatée en 2008. La demande de charbon vapeur est très inélastique en fonction des changements de prix, car

les principaux consommateurs sont des centrales électriques. Il est difficile d'interrompre la production d'électricité sous prétexte que les prix d'un combustible sont considérés comme élevés.

Il y a donc entre 30 et 50 % de chances que les prix du charbon vapeur pour 2011 connaîtront des pointes à 150-180 USD sur une base FOB Afrique du Sud et Australie.

Au cours des 18 à 24 derniers mois, un changement important a été constaté : le marché du coke de pétrole s'est fortement rapproché du marché du charbon vapeur, les prix pour le coke de pétrole suivant de près les prix du charbon vapeur, dans une fourchette de 10 à 15 % par teneur calorifique sur une base C&F. Cette relation sera uniquement découplée si les cours du fret montent en flèche, ce qui signifierait que la demande asiatique de coke de pétrole disparaît, ou si la production de coke de pétrole augmente tellement vite que les producteurs seraient confrontés à des difficultés temporaires de commercialisation de produit.

Au cours du T4 2011, la production de coke de pétrole augmentera considérablement, avec 2 Mt par an en plus en Espagne et 8 Mt supplémentaires par an aux États-Unis d'ici à la moitié ou la fin de 2013. Ceci devrait inciter les producteurs et les vendeurs à placer ce coke de pétrole sur le marché et signifier que le coke de pétrole afficherait à nouveau un prix au moins 10 % inférieur à celui du charbon vapeur sur une base calorifique et C&F. Cependant, tant que les cours du fret restent aux niveaux faibles actuels (ce qui sera probablement le cas jusque fin 2013), le marché asiatique pourrait engloutir d'énormes volumes supplémentaires de coke de pétrole et constituerait un plancher pour les prix FOB Golfe américain/Venezuela pour le coke de pétrole.

En février 2009, les prix du pétrole brut, qui suivent les indices WTI et Brent, ont atteint leur niveau le plus bas avec 33 USD le baril.

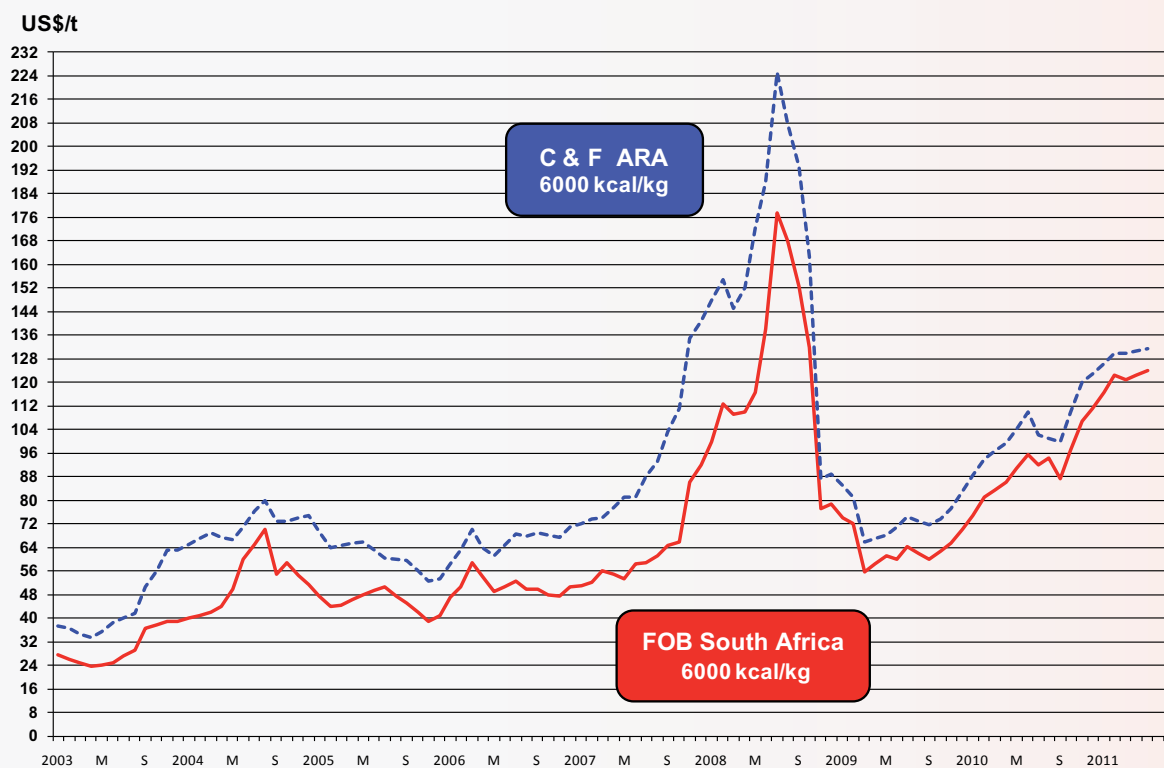
Depuis, ils connaissent toutefois une hausse régulière, soutenue par une augmentation de la demande suite à la reprise économique, principalement dans les économies émergentes, mais aussi aux États-Unis.

L'analyse technique a révélé un franchissement haussier du « trading range » des neuf derniers mois à la fin du mois d'octobre, ce qui indique que les prix du pétrole brut devraient atteindre 95 et 100 USD au T1 2011. Depuis, la crainte de perturbations de l'approvisionnement a fait monter les prix du Brent jusqu'à presque 120 USD le baril. L'écart avec le WTI oscille donc entre 10 et 15 USD le baril, un écart rarement constaté par le passé.

Par rapport aux cinq années précédentes, les prix du complexe énergétique (exception faite des prix du fret et du gaz naturel) seront en moyenne plus élevés les cinq prochaines années. Les grands consommateurs d'énergie devront dès lors appliquer différentes politiques. Les prix pour le charbon vapeur et le coke de pétrole normaux par teneur calorifique, seront bien plus proches dans les prochaines années qu'ils ne l'ont jamais été par le passé. Par conséquent, passer de l'un de ces combustibles à l'autre ne permettra de réaliser que de faibles économies en matière de coûts. Le prix de plusieurs qualités inférieures de charbon, en particulier en provenance des États-Unis, sera cependant fixé bien en dessous des cours du marché, car de nombreux acheteurs estiment qu'ils sont difficiles à brûler tant d'un point de vue technique qu'environnemental. Par conséquent, il s'agit d'une option à bas prix pour les consommateurs flexibles. A moyen et long terme, la politique qui consiste à augmenter brusquement et de manière cohérente le recours aux combustibles alternatifs, à la biomasse et aux produits similaires est de loin la meilleure pour les combustibles pour l'énergie et les utilisateurs industriels. Les incitants en matière de coûts sont et seront énormes au cours des prochaines années.

Marché du charbon vapeur - Afrique du Sud

Janvier 2003 - Début Mai 2011

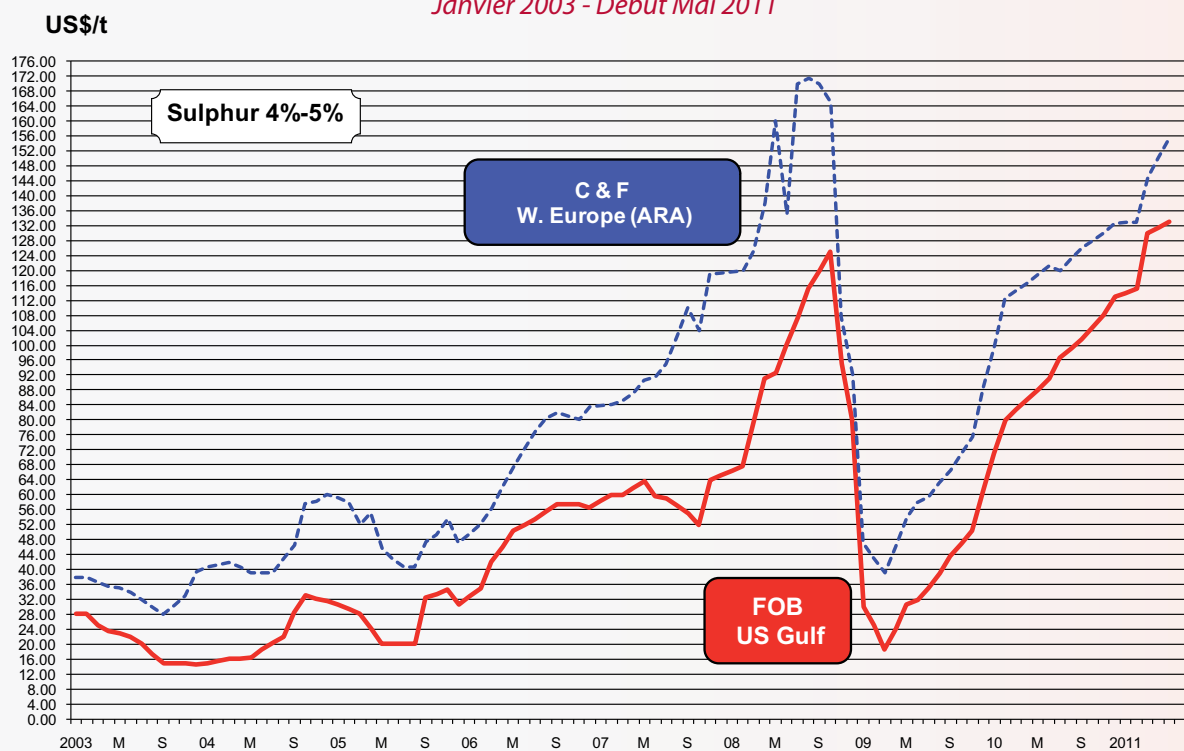


© Cimeurope EL- 3 mai 2011

M = mai S = septembre

Marché du coke de pétrole

Janvier 2003 - Début Mai 2011



© Cimeurope EL- 3 mai 2011

M = mai S = septembre

ÉVÉNEMENTS

ÉNERGIE DURABLE POUR L'EUROPE

Le 24 mars 2010, CEMBUREAU, en tant que membre de la Plate-forme européenne du béton (l'un des associés officiels de la Campagne Énergie durable pour l'Europe (SEE)), a participé à l'événement « Achieving intelligent energy in cities by speaking the same language » organisé par le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) en collaboration avec la Plate-forme européenne du béton (ECP). Les deux organisations ont également présenté les résultats de la consultation wiki Langage commun pour une construction durable. Ce projet conjoint entre le Conseil des Architectes d'Europe et la Plate-forme européenne du béton a pour but de mettre un terme à la confusion qui règne lorsque les autorités, les décideurs politiques, les consommateurs, les planificateurs et l'industrie de la construction discutent de construction durable.

PARLONS CONSTRUCTION DURABLE

Le 20 mai 2010, CEMBUREAU, en tant que membre de la Plate-forme européenne de béton, et le Conseil des Architectes d'Europe ont uni leurs forces afin d'organiser un événement rassemblant politiciens et planificateurs urbains, clients et promoteurs immobiliers, architectes et ingénieurs, fabricants de produits et fournisseurs de matériel, entrepreneurs et sous-traitants spécialisés. Cet événement visait à essayer de comprendre les opinions actuelles concernant la consommation d'énergie faible ou nulle, les immeubles, maisons et bureaux à émissions de carbone faibles ou nulles, les infrastructures à faibles émissions de carbone, le recyclage de bâtiments et de matériaux, la conception de bâtiments et d'espaces entre les bâtiments, la conception de logements passifs et l'utilisation de matériaux recyclés, l'énergie grise dans les matériaux et l'utilisation de marquage afin d'identifier les matériaux provenant de sources responsables.

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ LORS DE LA SEMAINE VERTE

En tant que partenaire de la **Journée européenne des minéraux (EMD)** et en collaboration avec l'Association des minéraux industriels (IMA-Europe), l'Association européenne des granulats (UEPG) et l'Association européenne de la propriété rurale (ELO), CEMBUREAU a participé activement à la Semaine verte 2010, dont le thème était la biodiversité. Après s'être vu octroyer un stand dans la zone d'exposition de la Semaine verte, la présence active du secteur a pu être assurée pendant toute la semaine. Le bon travail en matière de biodiversité réalisé par les membres des différentes associations a particulièrement été souligné. Les bases de données nouvellement créées des partenaires individuels de l'EMD rassemblant les études de cas sur la biodiversité ont été présentées à un large public. De la sorte, le secteur a pu expliquer exactement les accomplissements possibles grâce à la réhabilitation de carrières et à d'autres projets de biodiversité.

« BUILDING PROSPERITY FOR THE FUTURE OF EUROPE »

Le 17 novembre 2010, le Forum européen de la construction (ECF), auquel participe CEMBUREAU, a souligné le rôle essentiel du secteur de la construction afin de garantir un avenir florissant à l'Europe. En cette période de graves défis allant des conséquences de la crise économique et financière à la problématique globale du changement climatique et de son impact sur l'humanité, l'ECF a indiqué que le secteur de la construction se démarque comme étant un secteur qui, si on lui donne l'occasion, les ressources et le cadre réglementaire, contribuera dans une large mesure à la création d'une prospérité durable au sein de l'Union européenne.

Lors d'un événement au Parlement européen, ainsi que dans le manifeste présenté à cette occasion, l'ECF a affirmé que les investissements dans la construction créent environ trois fois plus de nouvelle activité économique au sein de l'économie en général. En outre, et par rapport aux défis auxquels est confrontée la société européenne, il est communément admis que les bâtiments représentent quelque 36 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre et plus de 40 % de la consommation primaire d'énergie au sein de l'UE. Pour les acteurs du secteur et pour les décideurs politiques au niveau européen, il est évident que l'amélioration du rendement énergétique du parc immobilier existant en Europe est primordiale afin d'accélérer la reprise économique. En outre, elle constitue un élément essentiel de toute stratégie permettant de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre de l'UE tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et en réduisant la dépendance aux importations d'énergie.



ACTIVITÉS INTERNES DE CEMBUREAU

AFFAIRES PUBLIQUES DE CEMBUREAU

En termes d'Affaires publiques, CEMBUREAU a poursuivi son étroite collaboration tant avec le Groupe plénier des Membres (GPM) qu'avec le Groupe consultatif supérieur (GCS) afin d'apporter une aide précieuse dans le contexte de la défense des intérêts de CEMBUREAU.

Outre les contacts réguliers sur certains sujets spécifiques, le GPM s'est réuni deux fois en 2010. Sa première réunion (session de travail du GPM) a eu lieu au printemps à Bruxelles alors que sa réunion annuelle s'est tenue en septembre à Stockholm (Suède). À nouveau, ces réunions se sont révélées capitales pour coordonner et mettre en œuvre les actions de CEMBUREAU et de ses Membres.

Les membres du GCS ont aussi joué un rôle essentiel dans le débat sur le système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (ETS), et ont réalisé la majorité de leurs travaux au moyen de conférences téléphoniques et de courriels.



CONTACTS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS DU CIMENT

Le Directeur général de CEMBUREAU a assisté à l'Assemblée générale de la **FICEM (Fédération interaméricaine du ciment)** qui s'est tenue le 11 octobre 2010 à Séville, en Espagne.

CEMBUREAU a aussi entretenu des contacts réguliers avec la **Fédération australienne de l'industrie cimentière**, l'**Association japonaise du ciment (JCA)**, l'**Association du ciment Portland (PCA)** et le **Sindicato Nacional da Industria do Cimento (SNIC – Brésil)**. L'Association a aussi participé au partenariat Asie-Pacifique (APP) et à l'Initiative ciment pour le développement durable (CSI), des réunions organisées à Vancouver en mai 2010. À cette occasion, CEMBUREAU a été invité à donner une présentation intitulée « Analyse de l'écart en matière de normes relatives aux émissions de gaz à effet de serre pour l'industrie cimentière au sein de l'UE ». La manière de remédier à cet écart a été portée à l'ordre du jour de l'industrie cimentière mondiale. Une évolution positive est attendue dans les mois et années à venir. Concernant le CSI, l'Industrie cimentière européenne était représentée lors de cette même réunion par un expert de la European Cement Research Academy (ECRA) au nom de CEMBUREAU. Ce genre de rencontres favorise la création d'une compréhension commune.

L'Association a aussi participé au forum des parties prenantes de la **CSI (Initiative ciment pour le développement durable)** organisé à Varsovie. Ce rassemblement était une nouvelle occasion d'examiner tout type d'actions et de découvrir de nouveaux produits pouvant aider l'industrie cimentière à réduire son empreinte carbone.

CEMBUREAU est un partenaire de communication de l'Initiative ciment pour le développement durable (CSI) et est activement impliqué dans les groupes de travail du CSI suivants : TF1 Protection du climat, TF3 Santé et sécurité et TF4 Emissions.

L'**ECRA, la European Cement Research Academy**, implantée à Düsseldorf (Allemagne) se développe bien et est devenue au fil des ans un partenaire clé de CEMBUREAU et de la Plate-forme européenne du béton (ECP). Le niveau d'expertise est élevé. En 2010, CEMBUREAU s'est appuyé sur l'ECRA afin de réaliser une série de missions importantes concernant notamment la sécurité incendie, le travail du Comité technique 350 du CEN en matière de construction durable et le consortium REACH par le biais d'un réseau de contacts.

CEMBUREAU est l'une des organisations qui financent le travail réalisé par l'ECRA en matière de captage et de stockage du carbone (CCS), qui progresse de manière satisfaisante.

Jean-Paul Méric, Président de CEMBUREAU, et le Directeur général ont emmené une délégation de représentants de la Commission européenne pour découvrir l'ECRA. L'objectif de la visite était de présenter les recherches actuelles menées au sein de l'industrie cimentière. Des participants de la DG Entreprises (DG ENTR) et de la DG Recherche étaient présents et ont eu l'occasion de découvrir une série d'activités de recherche, allant du CCS à l'utilisation du carbone 14 pour mesurer la biomasse utilisée dans le mix de combustibles, effectuées par l'ECRA pour le compte de l'industrie cimentière européenne.

Début 2010, CEMBUREAU a été ravi d'accepter la demande de l'ECRA de siéger au Comité consultatif technique de l'ECRA. L'ECRA fait figure de modèle de réussite dans l'industrie cimentière. C'est pourquoi la collaboration étroite entre les deux organisations s'est avérée très fructueuse.

Directeur Général JEAN-MARIE CHANDELLE

Assistant: Martine Paravy
Secretary: Stella Kirabo

Activités internes & Ressources humaines

Manager: Nathalie Timmerman
Secretary: Sylvianne Liesen

Logistique & Gestion immeuble

Manager: Nour-eddine Chafki
Assistant: Latifa Ben Yamoun
Secretary: Sylvianne Liesen

Finances & IT

Manager: Eric Berger
IT assistant: Latifa Ben Yamoun
Secretary: Sylvianne Liesen

Énergie

Head: Sven Rydahl
Secretary: Mireille Tonnet

Communication

Head: Jessica Johnson
Graphic Designer & Corporate Identity: Patricia Moreaux
Secretary: Inna Perova

Unité Intelligence

Head: Jean-François Mottint
Information Analyst: Jean-Baptiste Gomes de Almeida Morais
Assistant: Nour-eddine Chafki

Technique

Director: Claude Loréa
Assistant: Marie-Hélène Troger

Issues Manager: Inneke Claes
Issues Manager: Vagner Maringolo
Issues Officer: Karl Downey

Secretary: Cathy Roeland
Secretary: Inna Perova

Statistique & Données industrielles

Economics & Statistics Officer: Ivica Karas
Secretary: Mireille Tonnet



ORGANISATION

DE

CEMBUREAU

AU

30 AVRIL 2011

ORGANISATION DE CEMBUREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	J-P. Méric	
Vice-président	I. Madrideojos Fernandez	
	Membres à part entière	Suppléants permanents
Allemagne	A. Kern	G. Hirth
Autriche	T. Spannagl	
Belgique	P. Dolberg	A. Jacquemart
Bulgarie	T. Kostov	A. Chakmakov
Danemark	R. Nicolini	M.L. Braad
Espagne	J. Estrada Suarez	D. Kiefer
Estonie	M. Einstein	
Finlande	K. Matikainen	
France	B. Carré	P. Hoddinott
Grèce	S. Baltzis	P. Deleplanque
Hongrie	J. Szarkándi	
Irlande	H. Morris	K. McKnight
Italie	M. Buzzi	F. Pedetta
Lettonie	E.A. Garcia Morelos Zaragoza	R. Kuhn
Lituanie	J.A. Mituzas	A. Zaremba
Luxembourg	J.-P. Proth	W. Bauer
Norvège	G. Syvertsen	P. Brevik
Pays-Bas	D. Gauthier	
Pologne	T. Ehrhart	K. Kocik
Portugal	L.F. Sequeira Martins	G. Salazar Leite
République tchèque	J. Hrozek	J. Chmela
Roumanie	M. Rohan	P. Questiaux
Royaume-Uni	G. Galindo Gout	J. Morrish
Slovénie	I. Virant	
Suède	J. Gånge	
Suisse	U. Sandmeier	K. Wenger
Turquie	A. Ignebekçili	M. Güçlü
Membres Ex Officio	J.-M. Chandelle C. Loréa	Directeur Général Directeur Technique

COMITÉ DE LIAISON DES INDUSTRIES CIMENTIÈRES DE L'UE

Président	A.M. O'Loghlen	
Vice-président	G. Hirth	
	Membres à part entière	Suppléants permanents
Allemagne	G. Hirth	A. Kern
Autriche	T. Spannagl	
Belgique	P. Dolberg	A. Jacquemart
Bulgarie	T. Kostov	A. Chakmakov
Danemark	R. Nicolini	M.L. Braad
Espagne	D. Kiefer	J. Estrada Suarez
Estonie	M. Einstein	
Finlande	K. Matikainen	
France	P. Hoddinott	B. Carré
Grèce	S. Baltzis	P. Deleplanque
Hongrie	J. Szarkándi	
Irlande	K. McKnight	H. Morris
Italie	P. Bianchi	
Lettonie	E.A. Garcia Morelos Zaragoza	R. Kuhn
Lituanie	J.A. Mituzas	A. Zaremba
Luxembourg	J.-P. Proth	W. Bauer
Pays-Bas	D. Gauthier	
Pologne	T. Ehrhart	K. Kocik
Portugal	G. Salazar Leite	C.M.D. Oliveira
République tchèque	J. Hrozek	J. Chmela
Roumanie	M. Rohan	P. Questiaux
Royaume-Uni	G. Galindo Gout	J. Morrish
Slovénie	I. Virant	
Suède	J. Gånge	
Membres Ex Officio	J.-M. Chandelle C. Loréa	Secrétaire Général Directeur Technique

COMITÉ DES RESSOURCES DE CEMBUREAU

Allemagne	G. Hirth
Autriche	T. Spannagl
France	J.-P. Méric (Président de CEMBUREAU)
Lettonie	I. Madridejos Fernandez
Turquie	A. Ignebekçili
Membres Ex Officio	J.-M. Chandelle CEMBUREAU E. Berger CEMBUREAU

COMITÉ PILOTE

Président I. Madridejos Fernandez			
Composition			
Groupe de travail	Candidat(s)	Pays	Poste
Groupe de travail 1 « Changement climatique & CO₂ »	D. Gauthier V. Mages F.J. Merle Pons	Pays-Bas Slovénie Espagne	Sponsor Co-Président Co-Président
Groupe de travail 2 « Ressources en énergie et matières premières »	P. Dolberg R. van der Meer J-P. Grozellier	Belgique Suède Suisse	Sponsor Co-Président Co-Président
Groupe de travail 3 « Meilleures pratiques de fabrication du ciment »	P. Bianchi M. Schneider J. M. Bravo Ferreira	Italie Allemagne Portugal	Sponsor Co-Président Co-Président
Groupe de travail 4 « Santé et sécurité »	T. Spannagl A. Capmas S. Gardi	Autriche France Bulgarie	Sponsor Co-Président Co-Président
Groupe de travail 5 « Marchés & produits »	P. Hoddinott A. Ignebekçili C. Bannon J. C. López Agüí	France Turquie Irlande Espagne	Sponsor Sponsor Co-Président Co-Président
	O. Luneau	CSI - Observateur	
Membres Ex Officio	J.-P. Méric A.M. O'Loghlen G. Hirth L. Sequeira Martins J.-M. Chandelle C. Loréa	Président de CEMBUREAU Président du Comité de Liaison Vice-président du Comité de Liaison Conseiller Spécial Directeur Général Directeur Technique	

GROUPE PLÉNIER DES MEMBRES

Allemagne	M. Schneider
Autriche	F. Friembichler
Belgique	A. Jasienski
Bulgarie	V.B. Stariradev
Croatie	Z. Bartolovic T. Renic
Danemark	R. Nicolini
Espagne	A. Zaragoza Ramírez
Estonie	M. Einstein
Finlande	K. Matikainen
France	A. Bernard-Gély
Grèce	N. Kotitsas
Hongrie	T. Pálvölgyi
Irlande	K. McKnight
Italie	G. Schlitzer
Lettonie	E.A. Garcia Morelos Zaragoza
Lituanie	A. Zaremba Suppl. J.A. Mituzas
Luxembourg	J.-P. Proth
Norvège	G. Syvertsen
Pays-Bas	A. Burger
Pologne	J. Deja
Portugal	M.J. Azancot
République tchèque	J. Gemrich
Roumanie	M. Dracea
Royaume-Uni	P. Chana
Slovénie	I. Virant
Suède	A. Lyberg
Suisse	G. Spicher
Turquie	O. Tezmen

GRUPE CONSULTATIF SUPÉRIEUR

<i>Associations</i>		
AITEC	D. Gizzi G. Schlitzer	
ATIC	M.J. Azancot	
Febelcem	M. Calozet	
MPA-Cement	D. Demorais R. Leese	
Oficemen	E. Alonso Pelegrín	
SFIC	A. Bernard-Gély	
VDZ	J. Ruppert M. Schneider	
<i>Sociétés</i>		
Aalborg	R. Nicolini	
CEMEX	M. Casey	
CRH	C. A. Bannon	
HeidelbergCement	C. Moreau R. van der Meer	
Holcim	R. Mirza	
Italcementi	M. Benusiglio S. Gardi	
Lafarge	K. Rispal Suppl. A. Vauchez	
Membres Ex Officio	J.-M. Chandelle C. Loréa	CEMBUREAU CEMBUREAU

GROUPES DE TRAVAIL ET GROUPES OPÉRATIONNELS

GROUPE DE TRAVAIL 1 « Changement climatique et CO₂ »

- Co-Présidents** V. Mages - F. J. Merle Pons
- Groupes opérationnelles**
- Méthode d'allocation « EU ETS Post 2012 »
 - Surveillance et déclaration - GNR
-

GROUPE DE TRAVAIL 2 « Ressources en énergie et matières premières »

- Co-Présidents** J-P. Grozellier - R. van der Meer
- Groupes opérationnelles**
- Biodiversité
 - Électricité
 - Combustibles solides
 - Déclassification des déchets
-

GROUPE DE TRAVAIL 3 « Meilleures pratiques de fabrication du ciment » - (y compris performance environnementale)

- Co-Présidents** J. M. Bravo Ferreira - M. Schneider
- Groupe opérationnelle**
- Révision du document BREF
-

GROUPE DE TRAVAIL 4 « Santé et sécurité »

- Co-Présidents** A. Capmas - S. Gardi
- Groupes opérationnelles**
- Étude d'ensemble des risques sanitaires
 - Silice cristalline
 - REACH - SDS - C&L
-

GROUPE DE TRAVAIL 5 « Marchés et produits »

- Co-Présidents** C.A. Bannon - J.C. López Agüí
- Groupes opérationnelles**
- Normes des produits et réglementation
 - Construction durable
-

DIRECTION DE CEMBUREAU

Directeur Général J.-M. Chandelle
Directeur Technique C. Loréa

MEMBRES

&

**MEMBRE
ASSOCIÉ**

MEMBRES



ALLEMAGNE

BDZ – Bundesverband der Deutschen Zementindustrie e.V.
Association de l'Industrie Cimentière Allemande
Tannenstrasse 2
DE - 40476 Düsseldorf
www.bdzement.de

Tél. : +49 211 43 69 26 625
Fax : +49 211 43 69 26 700
bdz@bdzement.de



AUTRICHE

VÖZ – Vereinigung der Österreichischen Zementindustrie
Association de l'Industrie Cimentière Autrichienne
Reisnerstrasse 53
AT - 1030 Wien
www.zement.at

Tél. : +43 1 714 66 81 0
Fax : +43 1 714 66 81 66
office@voezfi.at



BELGIQUE

Febelcem – Fédération de l'Industrie Cimentière Belge a.s.b.l.
Boulevard du Souverain 68
BE - 1170 Bruxelles
www.febelcem.be

Tel.: +32 2 645 52 11
Fax: +32 2 640 06 70
info@febelcem.be



BULGARIE

BACI – Bulgarian Association of Cement Industry
Association de l'Industrie Cimentière Bulgare
73 Todor Alexandrov Blvd
BG - 1303 Sofia
www.bacibg.org

Tél. : +359 2 984 81 90
Fax : +359 2 981 22 96
baci.baci.bg@gmail.com



DANEMARK

Aalborg Portland A/S
Islands Brygge 43
DK - 2300 Kobenhavn S
www.aalborgportland.com

Tél. : +45 32 88 44 40
Fax : +45 32 88 44 10
cement@aalborg-portland.dk



ESPAGNE

Oficemen – Agrupación de Fabricantes de Cemento de España
Association des Producteurs de Ciment d'Espagne
José Abascal 53 - 1°
ES - 28003 Madrid
www.oficemen.com

Tél. : +34 91 441 16 88
Fax : +34 91 442 38 17
direccion@oficemen.com



ESTONIE

KNC – As Kunda Nordic Tsement
Jaarma 2
EE - 44106 Kunda
www.knc.ee

Tél. : +372 32 29 900
Fax : +372 32 21 546
knc@knc.ee



FINLANDE

Finnsementti Oy
Skräbbölenie 18
FI - 21600 Parainen
www.finnsementti.fi

Tél. : +358 201 206 200
Fax : +358 201 206 311
info@finnsementti.fi



FRANCE

SFIC – Syndicat Français de l'Industrie Cimentière
7, place de la Défense, La Défense 4
FR - 92974 Paris-La-Défense Cedex
www.infociments.fr

Tél. : +33 1 55 23 01 23
Fax : +33 1 55 23 01 24
sfic@sfic.fr

**GRÈCE**

HCIA – Hellenic Cement Industry Association
Association de l'Industrie Cimentière Hellénique
Stavrou P. Street 13
GR - 115 24 Athens
www.hcia.gr

Tél. : +30 210 691 18 86
Fax : +30 210 699 33 98
hcia@otenet.gr

**HONGRIE**

MCSZ – Magyar Cementipari Szövetség
Association Hongroise du Ciment
Bécsi út 120-122
HU - 1034 Budapest
www.mcsz.hu

Tél. : +36 1 250 16 29
Fax : +36 1 368 76 28
mcsz@mcsz.hu

**IRLANDE**

Cement Manufacturers Ireland
Confederation House
84/86 Lower Baggot Street
IE - Dublin 2

Tél. : +353 1 605 16 21
Fax : +353 1 638 16 21

**ITALIE**

Aitec – Associazione Italiana Tecnico Economica del Cemento
Association Italienne Technique et Économique du Ciment
Piazza G. Marconi 25
IT - 00144 Roma
www.aitecweb.com

Tél. : +39 065 421 02 37
Fax : +39 065 91 54 08
aitec@aitecweb.com

**LETTONIE**

CEMEX LETTONIE
Lielirbes liela 17a - 28
LV - 1046 Riga
www.cemex.lv

Tél. : +371 67033400
Fax : +371 67033414
informacija@cemex.com

**LITUANIE**

Akmenes Cementas AB
J.Dalinkeviciaus g.2
LT - 85118 Naujoji Akmene
www.cementas.lt

Tél. : +370 425 58395
Fax : +370 425 56533
sekretoriatas@cementas.lt

**LUXEMBOURG**

CIMALUX s.a.
50, rue Romain Fandel
LU - 4149 Esch-sur-Alzette
www.cimalux.lu

Tél. : +352 55 25 25 1
Fax : +352 55 70 61
info@cimalux.lu

**NORVÈGE**

Norcem A.S.
Lilleakerveien 2 B
NO – 0283 Oslo
www.norcem.no

Tél. : +47 22 87 84 00
Fax : +47 22 87 84 01
firmapost@norcem.no

**PAYS-BAS**

ENCI BV - Eerste Nederlandse Cement Industry
St. Teunislaan 1
NL - 5231 BS 's-Hertogenbosch
www.enci.nl

Tél. : +31 73 640 11 70
Fax : +31 73 640 12 99
betoninfo@enci.nl

**POLOGNE**

PCA – Stowarzyszenie Producentów Cementu
Association Polonaise du Ciment
ul. Lubelska 29
PL - 30 003 Kraków
www.polskicement.pl

Tél. : +48 12 423 33 55
Fax : +48 12 423 33 45
biuro@polskicement.pl

**PORTUGAL**

ATIC – Associação Técnica da Indústria de Cimento
Association Technique de l'Industrie Cimentière
Edifício Central Park
Rua Central Park, nº 6 - 1º C
PT-2795-242 Linda-a-Velha
www.atc.pt

Tél. : +351 21 351 08 30
Fax : +351 21 351 08 38
cimento.atc@atic.pt

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Svaz výrobcu cementu CR
Association Tchèque du Ciment
K. Cementárne 1261
CZ - 153 00 Praha 5 - Radotín
www.svcement.cz

Tél. : +420 2 57 81 17 97
Fax : +420 2 57 81 17 98
svcement@svcement.cz

**ROUMANIE**

CIROM - Employers' Organisation in Cement Industry and other
Produits Minéraux de Construction de Roumanie
1-3 Valter Maracineanu St,
3rd floor, Room 250-252, Sector 1
RO - 77562 Bucharest

Tél. : +40 744 337 034
Fax : +40 21 313 20 10

**ROYAUME-UNI**

MPA – Minerals Products Association - Cement
Association des Produits Minéraux - Ciment
Riverside House
4 Meadows Business Park
Station Approach,
Blackwater, Camberley
GB - Surrey, GU17 9AB
cement.mineralproducts.org

Tél. : +44 20 7963 8000
Fax : +44 20 7963 8001
mpacement@mineralproducts.org

**SLOVÉNIE**

SLOCEM – Slovenian Cement Producers Association
Association Slovène des Producteurs de Ciment
Dunajska 63
SI - 1000 Ljubljana

Tél. : +386 5 392 12 07
Fax : +386 5 305 10 27
slocem@slocem.si

**SUÈDE**

Cementa AB
PO Box 47210
SE - 100 74 Stockholm
www.cementa.se

Tél. : +46 8 625 68 00
Fax : +46 8 625 68 98
danderyd@cementa.se

**SUISSE**

cemsuisse
Marktgasse 53
CH - 3011 Bern
www.cemsuisse.ch

Tél. : +41 31 327 97 97
Fax : +41 31 327 97 70
info@cemsuisse.ch

**TURQUIE**

TÇMB – Türkiye Çimento Müstahsilleri Birliği
Association Turque des Producteurs de Ciment
Cyberpark, Cyberplaza C Blok
TR - 06800 Bilkent - Ankara
www.tcma.org.tr

Tél. : +90 312 444 50 57
Fax : +90 312 265 09 05
info@tcma.org.tr

MEMBRE ASSOCIÉ



CROATIE

Croatia Cement
Prilaz Gjura Dezelica 30
HR - 10000 Zagreb
www.croatiacement.hr

Tél. : +385 1 48 46 143
Fax : +385 1 48 46 139
cca@cca.hr

Tous les codes de pays sont exprimés selon la norme ISO 3166 - Partie 1

GLOSSAIRE D'ABRÉVIATIONS

AIE	Agence internationale de l'Énergie
ACEI	Alliance pour une industrie européenne compétitive
AEII	Alliance des industries grandes consommatrices d'énergie
AEPC	Agence européenne des produits chimiques - « ECHA » en anglais
BREF	Document de référence sur les meilleures techniques disponibles
CAE	Conseil des Architectes d'Europe
CEPMC	Conseil européen des producteurs de matériaux de construction
CHRS	Étude d'ensemble des risques sanitaires
CITL	Journal des transactions communautaire indépendant
CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges
CPR	Règlement sur les produits de construction
ECF	Forum européen de la construction
ECRA	Académie européenne de recherche sur le ciment
ELO	Organisation européenne de la Propriété rurale
EMD	Initiative de la Journée européenne des Minéraux
EPD	Déclarations environnementales produit
ESDA	Accord de dialogue social européen
ESN	Filet de sécurité européen
ETD	Directive sur les échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre
ETS	Système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre
FDS	Fiches de données de Sécurité
FOB	Freight on Board
GCS	Groupe consultatif supérieur
GEP	Groupes d'experts partenaires
GPM	Groupe plénier des Membres
IED	Directive sur les émissions industrielles
IEF	Forum d'échange d'information

MTD	Meilleures techniques disponibles
MPE	Membres du Parlement européen
NEEIP	Panel des industries extractives non énergétiques
NEPSI	Plate-forme de négociation multisectorielle sur la silice cristalline alvéolaire
PEB	Plate-forme européenne du béton
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PRIP	Prévention et réduction intégrées de la pollution - « IPPC » en anglais
REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
SCP	Consommation et production durables
SEE	Campagne Energie Durable pour l'Europe
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIP	Politique industrielle durable
WBCSD-CSI	Initiative ciment pour le développement durable du Conseil mondial des affaires pour le développement durable

© Copyright : CEMBUREAU
N° Editeur: D/2011/5457/Mai



Tous droits réservés. Aucune partie
de ce rapport ne peut être reproduite,
enregistrée ou transmise par un moyen électronique,
mécanique ou autre sans l'autorisation préalable
de CEMBUREAU.

Publié par CEMBUREAU
Association Européenne du Ciment
Rue d'Arlon 55 - BE-1040 Bruxelles
Tél. : + 32 2 234 10 11
Fax : + 32 2 230 47 20
secretariat@cembureau.eu
www.cembureau.eu

Réalisation graphique et impression
CEMBUREAU

Photos :
Avec nos remerciements à :

Couverture	Tom Merton/OJO Images/Gettyimages
p. 3, 23	Ruzafa - iStockphoto.com
p. 18, 19	Martin Barraud/OJO Images/Gettyimages
p. 21	Juliaf - iStockphoto.com
p. 22	iStockphoto.com
p. 24, 25, 26, 27	Tom Merton/OJO Images/Gettyimages
p. 28	Fodor - iStockphoto.com
p. 33	Matthieu Spohn/PhotoAlto Agency RF Collection/Gettyimages
p. 34	Martin Barraud/OJO Images/Gettyimages
p. 35	"Etrange Couple" - Courtesy of Jean-Marie Huberty
p.36	"The 4 white men" - Esbjerg (DK) - iStockphoto.com

